

Annexe 1 : Termes de référence

**MINISTERE DES TRANSPORTS
ET DES INFRASTRUCTURES**

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ROUTES

UNITE NATIONALE DE COORDINATION



**REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi**

TERMES DE REFERENCE

**POUR LE RECRUTEMENT DES CONSULTANTS INDIVIDUELS POUR
L'ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL
(EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET DU PLAN DE
PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE
REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU CORRIDOR
BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD**

MARS 2025

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Mali est un pays continental, sans façade maritime. Son économie dépend en grande partie du système de transports terrestres. L'approvisionnement en produits stratégiques, tels que les hydrocarbures, et en biens de consommation et d'équipements (matériaux de construction, intrants agricoles) se fait en majorité par ce corridor Bamako/Dakar. Par ailleurs, la compétitivité des produits d'exportation maliens sur le marché international, notamment le coton fibre, premier produit d'exportation du pays, dépend du fonctionnement efficace des transports terrestres internationaux entre le Mali et ses voisins.

Les transports intérieurs ont également une importance particulière compte tenu de l'immensité du territoire et de la dispersion géographique des activités. Ainsi, la situation actuelle de transport sur cette voie, grève le coût de la plupart des produits de consommation essentiels de 20 à 30%.

Dans ce contexte, le Gouvernement de la République du Mali, conscient des effets néfastes de l'état actuel de cette route sur l'économie du pays, a accordé une attention particulière à la réhabilitation de ce corridor en vue d'assurer le désenclavement intérieur et extérieur du pays.

Cette volonté se retrouve dans tous les documents de politiques et de stratégie élaborés par le Gouvernement, notamment le Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023) et le Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat (CSRE 2022-2031) mise en œuvre avec l'ensemble des acteurs au développement.

La Politique Nationale des Transports, des Infrastructures de Transport et du Désenclavement (PNTITD) et son plan d'actions, adoptée par le Gouvernement, en octobre 2015 s'inscrit dans ce cadre. Elle vise notamment à consolider les acquis, à faire contribuer davantage le secteur des transports à la croissance économique et à créer un environnement juridique et institutionnel propice à l'investissement et à une gestion performante du secteur des transports.

Elle permettra également d'assurer l'articulation entre les différentes politiques et stratégies de développement et contribuera au renforcement des capacités afin de mieux répondre aux besoins d'aménagement du territoire.

La PNTITD s'articule autour des axes stratégiques dont le deuxième axe concerne « Entretien et réhabilitation des équipements et infrastructures existants ».

Le projet de réhabilitation du tronçon Didiéni-Diéma (180 km) du corridor Bamako-Dakar par le nord s'inscrit dans ce cadre.

Le corridor Bamako-Dakar est l'un des corridors les plus importants qui approvisionnent le Mali. Construit entre les années 2001 à 2004 et 2005 à 2007, son état actuel de dégradation varie de passable à très mauvais. En effet, depuis les événements de 2002 en Côte d'Ivoire, une part importante du trafic en direction du port d'Abidjan a été basculée sur ce corridor qui donne accès au port de Dakar. L'insuffisance de l'entretien combinée avec la fréquence du trafic des poids lourds (environ 1000 poids lourds par jour) a favorisé la dégradation du corridor dont l'état actuel nécessite une réhabilitation.

Au plan régional, c'est une route qui favorise l'intégration et les échanges entre le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. En effet, environ 60% des importations et exportations du Mali

passent actuellement par le port de Dakar. Le Corridor traverse trois régions productives du Mali en agriculture et en élevage à savoir, celles de Kayes, Koulikoro et Nioro du Sahel.

Sa réhabilitation permettra l'acheminement en toute saison des produits agricoles vers les centres urbains. Mais les travaux de réhabilitation, par leur envergure et leur nature sont susceptibles d'avoir des impacts majeurs sur l'environnement biophysique et humain.

Conformément à la législation malienne, l'Etude d'Impact Environnemental et Social est rendue obligatoire pour toutes activités susceptibles d'apporter des perturbations ou modifications sur l'environnement physique et humain/socioéconomique par le Décret N°2018-0991/ P- RM du 31 décembre 2018. D'après, l'annexe du même Décret, ce projet de catégorie A nécessite alors une EIES.

Le projet a fait l'objet d'Etude d'Impacts Environnemental et Social ainsi que l'élaboration d'un Plan d'Action de Réinstallation au niveau national sanctionné par un permis délivré suivant **la décision n°2023-0061/MEADD-SG du 06 septembre 2023.**

Conformément au SSI de la BAD, le projet a été classé dans la catégorie 1 de risque élevé. L'actualisation des études environnementales et sociales se fera conformément aux exigences de la BAD à travers son nouveau Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de 2023.

Pour ce faire, la Direction Générale des Routes (DGR) à travers l'UNC compte faire appel aux services des consultants individuels pour l'élaboration des instruments retenus suite à la mission de préparation avec la Banque Africaine de Développement (BAD).

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Objectif de Développement du projet

Sur le plan stratégique, le projet a pour but de contribuer au désenclavement intérieur du Mali et du Sénégal et au renforcement de l'intégration et du commerce sous régionaux.

Sur le plan spécifique, le projet permettra : (i) d'améliorer le niveau de service du corridor routier Bamako-Dakar par le Nord, principalement les sections de routes Didiéni-Diéma-Sandaré ; et (ii) d'améliorer la sécurité, l'accessibilité et les conditions de vie des populations de la Zone d'Influence Directe du Projet (ZIDP). Les sections Didiéni-Diéma et Diéma-Sandaré sont retenues pour financement respectivement par la BAD et la Banque mondiale.

2.2. Composante du projet²

Le projet à financer par la BAD, comporte quatre (04) composantes comment suite : **(i) Composante A** : Réhabilitation de routes avec pour principales activités, la réhabilitation de 180 km de la route principale entre Didiéni et Diéma ; **(ii) Composante B** : Aménagements et appuis connexes avec pour principales activités, la réhabilitation et construction d'infrastructures sociales, sanitaires, marchandes, gares routières et de forages, l'aménagement de périmètres maraichers et de plateformes multifonctionnelles ; **(iii) Composante C** : Facilitation du commerce avec pour principales activités, l'aménagement de Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) à la frontière Diboli/Kidira, la construction de postes de péage/pesage avec fourniture de pèses-essieux mobiles, l'appui à l'interconnexion des systèmes informatiques des postes de douanes à la frontière Diboli/Kidira, et l'appui à la mise en œuvre effective du

système de gestion du transit (SIGMAT) et le système de tracking de marchandises ; et (iv) **Composante D** : Appui institutionnel et gestion du projet.

L'ensemble des activités du projet sera fixé à l'issue de la mission d'évaluation de la BAD prévue pour juillet 2025.

3. BREVE DESCRIPTION DE LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET

La zone d'intervention est située dans les régions de Koulikoro et Nioro du Sahel respectivement 2^{ème} et 11^{ème} région administrative du Mali suivant le nouveau découpage administratif.

Le projet de réhabilitation du tronçon de la section Didiéni-Diéma (180 km) du corridor Bamako-Dakar par le nord et des aménagements connexes à la route couvre les cercles de Kolokani (Région de Koulikoro) et Diéma (Région de Nioro du Sahel).

Le projet traverse 6 communes rurales des régions de Koulikoro et de Nioro du Sahel. Le tableau 1 présente les différentes localités traversées par le projet par région, cercle et commune.

Tableau 1: Localités traversées par le projet dans les régions de Koulikoro et Nioro du Sahel

Régions	Cercles	Communes	Localités
Koulikoro	Kolokani	Kolokani	Kolokani
		Didiéni	Salikabougou, Diagnokabougou, N'gonkoro, Didiéni, Sabougou, Diatiguibougou, Samakorola, Mintinbougou
		Sagabala	Niamou, Kwala, Segué, Sirado
Nioro du Sahel	Diéma	Gomitradougou,	Sebabougou, Gomitra, Kouloudiengué, Makanbougou
		Dioumara	Dioumara, Beniéko
		Dianguirde	Torodo

4. OBJECTIF GLOBAL DE LA MISSION

Dans le cadre de l'actualisation des études environnementales et sociales pour la section Didiéni-Diéma (180 km) du corridor Bamako-Dakar par le Nord, objet de financement de la Banque Africaine de Développement, il est prévu l'actualisation de trois (03) instruments E&S suivants :

1. Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES),
2. Plan d'Action de Réinstallation (PAR) et ;
3. Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P).

Pour ce faire, l'étendue de la mission des consultants est détaillée ci-après :

5. CONSISTANCE DE LA MISSION

5.1. Actualisation de l'EIES pour la section Didiéni-Diéma (180 km)

5.1.1. Objectifs d'actualisation de l'EIES

L'objectif général de l'étude est d'identifier, d'analyser et d'évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités envisagées dans le cadre de la **réhabilitation du tronçon de la section Didiéni-Diéma (180 km) du Corridor Bamako-**

Dakar par le nord et de proposer les mesures à mettre en œuvre pour éviter, minimiser, atténuer et/ou compenser les impacts négatifs, et optimiser les impacts positifs et de vérifier la conformité avec les politiques de sauvegardes de la Banque Africaine de Développement (BAD) et la réglementation nationale en matière d'évaluation environnementale notamment le Décret n°2018-0991/P-RM du 31 décembre 2018 relatif à l'étude et à la notice d'impacts environnemental et social. Cette étude couvrira les dimensions environnementales et sociales des sites et aires d'influence du projet, avec une attention particulière pour les groupes sociaux plus vulnérables, notamment les populations environnantes.

De manière spécifique, il s'agira de :

- Décrire de façon synthétique, en se basant sur les études techniques, l'ensemble des activités prévues dans le cadre de la réhabilitation du tronçon de la section Didiéni-Diéma (180 km) du Corridor Bamako- Dakar par le nord et le contexte de sa réalisation (raisons et justifications environnementales, sociales et techniques du choix du projet). Cette description inclura les besoins en matériaux de construction, en eau, et les sites d'approvisionnement ;
- Identifier des améliorations potentielles dans le design/conception du projet pour optimiser les impacts positifs et éviter, atténuer ou compenser les impacts négatifs ;
- Décrire la situation initiale/référence sur le plan social et environnemental de la zone du projet ainsi que les activités du projet ;
- Décrire la situation initiale/référence sur le plan social et environnemental de la zone du projet ainsi que les activités du projet ;
- Identifier les éléments sensibles et valorisés de l'environnement dans la zone d'influence du projet ;
- Décrire le cadre politique, légal et institutionnel national en matière d'évaluation environnementale et sociale pertinent au projet ;
- Décrire les Sauvegardes Opérationnelles de la Banque Africaine de Développement (BAD) pertinentes au projet, en indiquant les exigences à satisfaire ;
- Faire une analyse comparative, sous forme de tableau, des politiques de la Banque Africaine de Développement (BAD) et des dispositions nationales et indiquer comment les différences seront comblées dans le cadre cette actualisation de l'EIES.
- Assurer la conformité du projet, avec les politiques de sauvegardes de la BAD et les exigences réglementaires nationales ;
- Réaliser l'analyse multicritère des variantes du projet relatif aux travaux de réhabilitation du tronçon de la section Didiéni-Diéma (180 km) du Corridor Bamako-Dakar par le nord et des aménagements connexes à la route (poste de pesage, etc.) afin d'appréhender l'évolution environnementale et sociale de la zone (en absence et avec projet) ;
- Identifier les impacts environnementaux et sociaux probables des activités du projet, par comparaison au scénario sans projet ;
- Décrire la méthodologie d'évaluation de l'importance des impacts de manière qualitative et/ou quantitative en utilisant, le cas échéant, l'outil d'évaluation économique des dommages environnementaux ;

- Identifier et analyser les risques et impacts potentiels environnementaux et sociaux (positifs et négatifs, directs et indirects, cumulatifs ou associés) des activités du projet y compris les risques et impacts liés aux violences basées sur le genre (VBG) notamment l' exploitation et abus sexuels (EAS), le harcèlement sexuel (HS), les risques pour la santé et la sécurité au travail et les risques de conflits sociaux (latents ou ouverts) sociaux ainsi que l'emploi des mineurs (travail des enfants). Cette identification/analyse des risques et impacts distinguera les risques et impacts avant les travaux, pendant les travaux, et pendant l'exploitation de la route ;
- Examiner les données existantes sur l'exploitation, les abus et la violence, en particulier les violences contre les femmes et les enfants dans les zones de mise en œuvre du projet ;
- Cartographier et évaluer la qualité des services VBG disponibles dans les zones de mise en œuvre du projet ;
- Analyser l'impact du projet sur l'accès des femmes aux services sociaux de base ;
- Proposer des mesures cohérentes avec le principe de la hiérarchie d'atténuation afin de gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux conformément aux Sauvegardes Opérationnelles de la BAD et de la réglementation nationale.
- Proposer, à travers d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des mesures d'évitement, d'atténuation et de compensation des impacts négatifs et de bonification des impacts positifs y inclus des mesures d'indemnisations et la réinstallation des personnes affectées au cas où l'acquisition de terrain et de tous autres biens y inclus la réinstallation économique et physique et la perte des ressources ou moyens de vivre, sont nécessaires ;
- Proposer une procédure de gestion des ressources culturelles physiques en cas de découvertes fortuites ;
- Proposer un dispositif réaliste de gestion des plaintes spécifique aux travaux du projet (chantier) et connexe au mécanisme général de gestion des plaintes ;
- Réaliser des consultations des parties prenantes au projet (bénéficiaires, personnes affectées par le projet : PAPs, autorités administratives et coutumières, opérateurs économiques, populations, etc.) et produire les procès-verbaux y compris les listes des participants de ces consultations à annexer au rapport de l'EIES ;
- Réaliser les consultations spécifiques des femmes (qui seront facilitées par une femme et qui permettront de discuter des risques des EAS/HS que le projet pourrait exacerber ainsi que les mesures d'atténuation) ;
- Élaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ainsi qu'un programme de surveillance et de suivi environnemental et social pour assurer le respect des exigences légales nationales et des exigences environnementales et sociales de la BAD. Ce PGES devra par ailleurs, décliner les responsabilités institutionnelles de mise en œuvre dudit PGES pendant les différentes phases du projet, évaluer les capacités techniques, matérielles et organisationnelles des acteurs et proposer des mesures de renforcement des capacités y relatives si besoin est ;
- Faire une analyse des risques et dangers et définir un plan de gestion des risques et accidents ;

- Proposer les clauses environnementales et sociales à insérer dans les Dossier d'Appel d'Offre (DAO) ;
- Apprécier le niveau d'acceptabilité et de mobilisation sociale autour du projet ainsi que les mesures de leur renforcement.

5.1.2. Taches du consultant par rapport à l'actualisation de l'EIES

Dans le cadre de la réalisation de la présente mission, le Consultant réalisera les tâches suivantes, sans nécessairement s'y limiter.

- **Validation de la méthodologie et du plan de travail avec la DGR, l'UNC et la BAD : réunion de cadrage**

La première tâche du Consultant consistera en la réalisation d'une réunion de cadrage avec la DGR, l'UNC et la BAD. Cette réunion permettra de convenir avec le consultant d'une démarche harmonisée pour la réalisation de la mission afin d'assurer l'atteinte des résultats attendus. La séance consistera à analyser la démarche de conduite de la mission proposée par le consultant, à retenir une méthodologie consensuelle qui prend en compte les attentes des différentes parties prenantes et convenir d'un planning détaillé de la mission et de transmission des livrables.

- **Description et Justification du projet**

Le consultant fera une description précise et détaillée des éléments suivants du projet (en faisant référence aux études techniques pertinentes) :

- Description des travaux prévus ;
- Nature et importance des ouvrages d'infrastructure ;
- Activité de pré construction et de construction ;
- Déblais et remblais ;
- Les besoins en matériaux de construction, en eau, et une estimation des volumes
- Autres ouvrages ;
- Le matériel de chantier (indispensable pour la détermination des impacts en phase travaux) ;
- Aménagements, entretiens et investissements hors site nécessaires.

Cette description doit prendre en compte la présentation du contexte et la justification de la mise en œuvre du projet. La description doit également se faire en tenant compte des différentes phases des travaux notamment celles de préparation/installation, de construction, de fonctionnement et entretien des ouvrages. Elle doit inclure la consistance des travaux avec accent sur les caractéristiques de toutes les activités prévues dans le cadre du projet, et permettant de mieux appréhender les impacts environnementaux et sociaux y relatifs. Les contraintes essentielles (techniques, environnementales, socio-économiques, etc.) liées à la consistance des travaux doivent être prises en compte et décrites.

- **Description et analyse de la situation socio-économique et environnementale de référence**

Le Consultant définira dans un premier temps la zone d'influence du projet, sur la base des études d'Avant-Projet Détaillées (APD). Ce périmètre doit être suffisamment large pour couvrir

aussi bien les zones susceptibles d'être affectées par le projet et par tous ses aspects connexes, ainsi que par les développements imprévus induits par le projet. Les raisons des choix arrêtés sur la délimitation du périmètre de l'étude doivent être expliquées et justifiées, et cette délimitation doit être illustrée sur une carte topographique. Sur cette base, il analysera l'état initial de l'environnement.

Il s'agira pour le consultant de collecter, analyser et présenter les données de base relatives à l'état actuel de l'environnement et les caractéristiques socioéconomiques et démographiques des populations de la zone d'étude.

- **la description analytique de l'environnement naturel concerne notamment** : la cartographie de base, les divers écosystèmes de la zone d'étude, les ressources végétales, la biodiversité, les espèces menacées et/ou endémiques, et les habitats critiques, sensibles et/ou en danger, le réseau des aires protégées, les caractéristiques pédologiques, géomorphologiques, géologiques et bathymétriques, le fonctionnement sédimentaire du site et du littoral avoisinant, la dynamique côtière, le profil pédologique, les menaces et opportunités que présente le contexte des ouvrages sur ces écosystèmes. Cette analyse mettra en exergue les ressources sensibles (rares, menacées, en voie d'extinction, valorisées ou valorisables) en vue d'une meilleure appréciation ultérieure de l'importance des impacts négatifs notamment. Le Consultant rassemblera les données existantes, ainsi que collectera de nouvelles données physiques sur le terrain. Il évaluera la qualité des données disponibles, en fera la comparaison avec celles collectées et identifiera les principales lacunes sur les données disponibles et les incertitudes liées aux prédictions faites. Il spécifiera les points qui nécessitent un examen complémentaire pour enrichir la fiabilité de l'EIES.
 - **la description analytique de l'état social inclut** : les données démographiques et socio-économiques de base, l'analyse de la structure des communautés locales y compris leur organisation sociale et les institutions locales, les rôles des différents groupes sociaux, les systèmes économiques, les liens avec l'économie régionale et locale, les systèmes traditionnels d'accès aux ressources et à la terre, les problèmes de santé y compris le VIH/SIDA ; une cartographie des principaux acteurs concernés par le projet ; les opportunités et risques que présente le contexte post- projet vis-à-vis du bien-être social, culturel et économique des populations vivant dans la zone du projet et de la population malienne en général. Cette analyse inclut un volet spécial consacré aux groupes sociaux vulnérables ou particulièrement ceux occupant ou dépendant directement des sites de réalisation des travaux de protection. Ce volet inclut : (i) l'identification précise des groupes concernés, avec localisation géographique et estimation de leur population ; (ii) l'identification de la structure communautaire, des liens sociaux avec le reste de la société et, de la dépendance par rapport aux ressources naturelles de la zone ; (iii) l'utilisation des terres ainsi que les droits traditionnels que ces groupes exercent sur les ressources naturelles dans leurs terroirs. Ce travail se base sur la consultation directe des groupes concernés, la récolte de données de terrain, la compilation d'études y relatives existantes.
- **Identification et analyse des enjeux majeurs liés à la zone du projet**

L'analyse du contexte biophysique et socio-économique de la zone d'implantation du projet doit permettre de déterminer les enjeux au plan socio-environnemental, auxquels il faudra accorder une attention particulière lors de la préparation et l'exécution des travaux, mais aussi lors de l'exploitation. La détermination et l'analyse des différents enjeux permettront d'évaluer la sensibilité du milieu récepteur ;

La description de la consistance des travaux du projet et l'analyse de l'état initial de l'environnement biophysique et socio-économique du milieu récepteur et de sa zone d'influence doivent permettre de justifier si un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) est nécessaire ; c'est-à-dire si les activités vont causer l'acquisition de terres, perte des biens ou réinstallation physique ou économique.

- **Analyse du cadre politique, juridique et institutionnel**

Le consultant fera une description succincte du cadre politique, juridique et institutionnel de mise en œuvre du projet. Le consultant décrira le cadre politique, juridique, et institutionnel du pays qui régit : (i) l'environnement, (ii) les Evaluations Environnementales (EIES, audit..), (ii) les accords internationaux pertinents pour le projet auxquels le pays est parti et, (iii) les sauvegardes opérationnelles environnementales et sociales de la Banque Africaine de Développement Africaine de Développement (BAD) pertinentes au projet, en indiquant les exigences à satisfaire de la Banque Africaine de Développement Africaine de Développement (BAD). Le consultant analysera les situations de convergence et de divergence entre les sauvegardes opérationnelles environnementales et sociales de la Banque Africaine de Développement Africaine de Développement et la réglementation nationale du Mali en matière d'évaluation environnementale et sociale.

Cette partie descriptive s'appuiera sur les textes de lois et autres documents de référence, notamment : les politiques opérationnelles de la BAD ; les Politiques Nationales, lois, règlements et cadre administratifs concernant l'évaluation d'impact environnemental et social ; les règlements régionaux et communautaires d'évaluation environnementale, du secteur du projet, etc.

- **Description du cadre légal et institutionnel de mise en œuvre du projet :** Le consultant décrira le cadre légal, réglementaire et institutionnel qui régit : (i) l'environnement, (ii) les Evaluations environnementales et les EIES, et (iii) les normes environnementales spécifiques et sécuritaires du secteur du projet. Il rappellera les dispositions-clefs du secteur du projet, du code de l'environnement, du décret relatif aux EIES et des conventions internationales que le pays a ratifiées. Il indiquera comment le secteur du projet ainsi que de la protection de l'Environnement sont pris en compte dans les principaux cadres de développement socio-économique du pays, tels que le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, la politique de décentralisation, etc.
- **le cadre juridique national (Politiques, stratégies, lois et décrets) :** le CREDD 2019-2023, le Cadre Stratégique de la Refondation de l'Etat (CSRE 2022-2031), la politique de décentralisation, la politique de développement agricole, etc. - le cadre juridique régional et international : Objectifs de Développement Durable (ODD) ; Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA ; Agenda 2063 de l'Union

Africaine ; Politique des ressources en eau de l’Afrique de l’Ouest ; les Politiques Opérationnelles (PO) de la Banque qui sont déclenchées par la mise en œuvre du projet ; normes de la SFI, normes et conditions de travail de l’OIT).

Au plan institutionnel, le consultant passera en revue toutes les institutions impliquées dans le projet de la phase étude à la phase mise en valeurs des aménagements en passant par la phase réalisation du projet. Il s’agit essentiellement des départements ministériels et leurs démembrements, des collectivités territoriales, des associations de producteurs, des ONG, etc.

- **Analyse des risques et impacts du projet**

Le consultant identifiera et évaluera les impacts aussi bien positifs que négatifs de la réalisation du projet qui dévierait de la situation de référence pendant les phases de préparation/installation, de construction, de fonctionnement et entretien des ouvrages. Il distinguera les impacts et risques directs, indirects, cumulatifs, réversibles et irréversibles, résiduels, et de façon quantitative toutefois que cela est pertinent. Il portera une attention particulière sur les impacts susceptibles d’être irréversibles. L’identification et l’analyse des impacts doivent être effectuées suivant une approche matricielle d’interrelations entre les activités ou composantes du projet (activités sources d’impact) et les composantes pertinentes de l’environnement (eaux, sols, flore, faune, populations, activités économiques, etc.), pendant les phases de préparation/installation, de construction et d’exploitation/entretien et même démantèlement du chantier. Elle pourrait intégrer les modes de vie locaux et les droits d’accès aux ressources et sur l’égalité d’accès aux opportunités de développement, spécialement pour des groupes qui risquent d’être déplacés. Le consultant identifiera les risques que le projet proposé provoque des déplacements physiques involontaires et/ou économiques, ou diminue l’accès aux ressources, ou altère le mode de vie des populations affectées, par rapport à la situation de départ. Les risques sur le plan de l’Hygiène, de la Santé et de la Sécurité tant pour les travailleurs, les bénéficiaires que les populations riveraines seront analysés. Le consultant prendra aussi en compte la description et les mesures de gestion des risques sociaux autre que la réinstallation involontaire. Les impacts et risques liés aux aspects portant sur i) le genre, ii) la violence basée sur le genre (VBG), l’exploitation et abus sexuels, le harcèlement sexuel, iii) les maladies et infections sexuellement transmissibles (MIST) y compris le VIH/SIDA, iv) doivent être analysés. Les risques et impacts seront identifiés, codifiés et classés par source et degré d’importance. L’évaluation de l’importance des impacts doit être basée sur les critères que sont l’intensité, la portée/étendue et la durée sans oublier la fréquence et de la probabilité d’occurrence d’un impact ainsi que de la réversibilité d’un effet.

- **Description et analyse des alternatives**

Il s’agira d’identifier et de décrire les variantes du projet et de réaliser une analyse qui permettra de cerner les avantages et les inconvénients des variantes du projet en tenant compte de l’environnement global dans lequel il s’inscrit et des enjeux socio-économiques auxquels il est confronté. Elle consistera à démontrer que la variante du projet retenue par le promoteur constitue globalement la meilleure option aux plans technique, économique et environnemental et social. Cet objectif est atteint en comparant entre elles différentes variantes du projet de manière à en faire ressortir les points forts et les points faibles. L’analyse comparative doit être complétée par une démonstration qui met en évidence la variante préférable. Cette étape

comprend les éléments suivants : (i) la description des variantes, (ii) l'analyse comparative des variantes et (iii) la justification du choix de la variante préférable. Il s'agit spécifiquement de :

- Comparer systématiquement les alternatives potentielles pour le projet, y compris, les scénarii « sans projet » et « avec projet retardé », du point de vue des impacts potentiels, de la faisabilité de l'atténuation de ces impacts, des coûts d'investissement et de fonctionnement ;
- Dans la mesure du possible, quantifier les impacts de chacune des options, et, le cas échéant, leur attribuer une valeur économique ;
- Spécifier pourquoi la conception proposée a été retenue.

- **Développement d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)**

Le consultant proposera des ajustements éventuels aux composantes et activités du projet, en vue d'éviter et/ou atténuer les impacts (environnementaux et sociaux) négatifs potentiels, d'améliorer leurs impacts sociaux et environnementaux positifs et de prévenir des risques ;

Il proposera des mesures d'atténuation précises aux différentes phases de réalisation des travaux et de mise en service des ouvrages (activités, mesures réglementaires, etc.) à incorporer dans le projet pour finaliser sa conception et la construction. Il fera des propositions relatives :

1. à la méthodologie et aux techniques de consultations à utiliser pour le zonage de l'ensemble en vue de garantir la prise en compte des intérêts des parties prenantes ;
2. aux clauses environnement-santé-sécurité (ESS) à insérer dans les dossiers d'appel d'offres et les contrats de construction et d'exploitation, incluant les sous-plans qui seront requis pendant la construction et le fonctionnement de l'infrastructure (Plan de gestion de la main d'œuvre, etc.) ;
3. au mécanisme de résolution des plaintes sensible aux VBG/EAS/HS pendant la durée de vie du projet : ce mécanisme de gestion des plaintes à mettre en place doit être accessible pour les communautés riveraines susceptibles d'être impactées par le projet et les employés des entreprises et permette de recevoir, archiver, et agir sur les plaintes reçues en utilisant un processus de consultation compréhensible, transparent et approprié sur le plan culturel (les femmes et les filles seront consultées séparément des hommes afin d'avoir leurs feedbacks sur leurs canaux de dépôt de plaintes préférés);
4. aux mesures de prise en compte du genre, de prévention et de réponse à la violence basée sur le genre, l'exploitation et abus sexuels, le harcèlement sexuel ;
5. à l'élaboration et au contrôle des plans d'aménagement, des cahiers des charges. Il pourra faire toute proposition visant à renforcer l'impact positif du projet sur la qualité de l'environnement, sur le bien-être social, culturel et économique de la population, sur les écosystèmes et la biodiversité de la zone d'influence.

Le consultant identifiera ou proposera des stratégies et procédures à mettre en œuvre tout au long de la réalisation et du fonctionnement des ouvrages en vue d'adopter des mesures

préventives, de gestion, de surveillance et du suivi environnemental et social pour éviter ou atténuer les impacts négatifs qui surviendraient. Il proposera un système simple de suivi-évaluation des impacts environnementaux et sociaux du projet, avec des indicateurs de suivi ainsi que les procédures et méthodologie d'évaluation correspondantes.

Le coût estimatif du PGES devra être évalué pour chaque mesure recommandée ci-dessus. A défaut d'une estimation précise, une méthodologie pour l'évaluation de ces coûts sera proposée.

Le cadre institutionnel et organisationnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PGES sur la base des responsabilités régaliennes des institutions concernées, sera clairement décrit. Le Consultant évaluera la capacité de ces institutions/organisations à jouer leurs rôles et responsabilités et proposera en cas de besoin les mesures nécessaires de renforcement des capacités institutionnelles pour garantir la performance environnementale et sociale du projet.

Chaque mesure d'atténuation fera l'objet d'une fiche de projet (intitulé, impact ciblé, objectif, résultats attendus, résultat par activité, budget, responsable de l'exécution de l'activité, responsable du contrôle, responsable du suivi). La synthèse du PGES est présentée sous forme de tableau conforme au format recommandé par les textes en vigueur.

Code de conduite : le consultant doit élaborer un code de Conduite qui permettra de s'assurer que tout le personnel du chantier du projet comprenne les valeurs morales du projet, les conduites que tout employé est tenu à suivre et les conséquences des violations de ces valeurs.

- **Analyse des risques et accidents**

Le consultant devra analyser les principaux risques et accidents et proposer des moyens et mesures de prévention et d'intervention en urgence, en cas de survenue de ces risques et accidents pendant la phase de chantier. La méthodologie à utiliser pourra comporter principalement trois étapes : i) l'identification des dangers et situations dangereuses liées au travail sur le chantier ; ii) l'estimation pour chaque situation dangereuse de la gravité des dommages potentiels et de la fréquence d'exposition ; iii) la hiérarchisation des risques pour déterminer les mesures et les priorités du plan d'action.

L'analyse pourra porter sur les risques d'incendie, d'explosion, de noyage ; risque lié aux travaux d'enfouissement ; risque lié aux véhicules lourds, engins, machines et outils ; risque lié au bruit, aux vibrations, aux chutes ; risque lié à la manutention manuelle ; risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets ; risque lié aux circulations et aux déplacements ; risques liés aux installations sur les conduites de l'électricité, risques liés aux inondations et/ou cyclones ; etc.

Pour atténuer les risques et dangers liés aux travaux de chantier, le consultant évaluera ces risques et consignera les mesures d'atténuation y relatives dans un instrument approprié notamment un Plan d'Hygiène, Santé, Sécurité et Urgence.

- **Vérification de la conformité avec les politiques de Sauvegardes E & S de la Banque Africaine de Développement**

Sur la base des analyses et propositions ci-dessus, le consultant conclura sur la faisabilité du projet sur la base des dispositions de la législation nationale et des exigences des politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Sur la base des analyses et propositions ci-dessus, le consultant conclura que le projet est conforme ou non avec la législation nationale et tout ou partie des politiques de sauvegarde de la BAD (SSI 2023) : Sauvegarde opérationnelle E&S 1 (SO1): Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux ; Sauvegarde opérationnelle E&S 2 (SO2): Conditions d'emploi et de travail ; Sauvegarde opérationnelle E&S 3 (SO3): Utilisation efficace des ressources et prévention et gestion de la pollution ; Sauvegarde opérationnelle E&S 4 (SO4): Santé, sûreté et sécurité des populations ; Sauvegarde opérationnelle E&S 5 (SO5): Acquisition de terres, restrictions à l'accès et à l'utilisation des terres, et réinstallation involontaire ; Sauvegarde opérationnelle E&S 6 (SO6): Conservation des habitats et de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes ; Sauvegarde opérationnelle E&S 7 (SO7): Groupes vulnérables ; Sauvegarde opérationnelle E&S 8 (SO8): Patrimoine culturel ; Sauvegarde opérationnelle E&S 10 (SO10): Engagement des parties prenantes et diffusion de l'information

- **Consultation du public et Concertation avec toutes les parties concernées**

La consultation du public devra se dérouler durant toute la phase de réalisation de l'EIES. Elle doit permettre d'évaluer l'acceptabilité sociale du projet par les principaux acteurs, particulièrement les populations riveraines, et préparer la mise en œuvre d'un plan de communication pour éviter d'éventuels conflits sociaux et faciliter l'acceptation du projet par les populations ; et à ce titre, un accent particulier devra être mis sur le volet information et sensibilisation.

Les consultations devront être basées sur le principe de l'information, Consultation et participation. Pour ce faire, le processus de consultation devra inclure les perspectives des hommes et des femmes à travers des rencontres séparées (spécifiquement, cela permettra aux femmes et aux filles de pouvoir s'exprimer librement). Les consultations spécifiques des femmes et des filles se feront dans des lieux sûrs et accessibles et seront facilitées par une personne de même sexe (le consultant pourra au besoin s'appuyer sur des femmes leaders de la communauté ayant une expérience sur les VBG pour mener ces discussions). Les femmes et les filles pourront ainsi s'exprimer sur leurs canaux de dépôt de plaintes. Les comptes rendus de réunion doivent inclure les opinions des hommes, des femmes et des jeunes sur les impacts, les mesures d'atténuation et les opportunités. A cet effet, le consultant devra démontrer l'étendue des consultations qu'il a menées en vue de recueillir l'avis de toutes les parties concernées par le projet sur les mesures à prendre.

- Au minimum conduire deux consultations publiques soit une consultation par région regroupant les différentes localités au niveau des chefs-lieux des cercles (Kolokani et Diéma), l'une lors de l'entame de l'étude et la seconde lorsque le projet d'EIES est disponible.
- Documenter les consultations publiques, y compris les inquiétudes et les attentes des personnes affectées par le projet, et indiquer comment leurs avis ont été incorporés dans la conception du projet.

Tout au long de son mandat, le consultant participera à la concertation entre toutes les parties prenantes. La consultation du public sera maintenue durant la réalisation de l'étude, notamment par la publication et la discussion publique avec toutes les parties intéressées sur : (a) le rapport d'étape comprenant au minimum toutes les données de base et les risques et impacts préliminaires analysés (projet de l'EIES); et (b) le rapport final (atelier de validation du rapport de l'EIES) qui comprendra un résumé des consultations, notamment des commentaires, suggestions et recommandations des parties concernées, ainsi que les suggestions et recommandations retenues pour être intégrées dans le projet et le budget. Les PV de ces deux réunions/ateliers de consultation sur le rapport d'étape et sur le rapport provisoire seront annexés au rapport final, de même que les PV de toutes les consultations locales tenues au cours de l'étude, la liste des personnes rencontrées, les lieux, dates, et les photos de ces consultations devront être annexés au rapport.

5.1.3. Méthodologie

L'EIES doit être présentée d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts. Ce qui peut être schématisé ou cartographié doit l'être, et ce, à des échelles adéquates. Les méthodes et les critères utilisés doivent être présentés et explicités en mentionnant, lorsque cela est possible, leur fiabilité, leur degré de précision et leurs limites d'interprétation. En ce qui concerne les descriptions des milieux biophysique et humain, il sera nécessaire de faire ressortir les éléments permettant d'apprécier leur qualité (localisation des stations d'inventaire et d'échantillonnage, dates d'inventaire, techniques utilisées, limitations...). Les sources de renseignements doivent être données en référence. Aussi, le consultant devra opter pour une démarche participative et transversale notamment au cours de ses investigations. Ainsi, toutes les parties prenantes directement ou indirectement impliquées et les populations (autorités administratives, municipales et traditionnelles, les responsables des services sectoriels et les populations riveraines) doivent être informées et consultées, dans le but d'avoir leur perception, recueillir leurs craintes et leurs attentes vis-à-vis du sous-projet et de ses impacts potentiels sur l'environnement biophysique et humain.

L'étude pourra être réalisée suivant les étapes non exhaustives suivantes :

- Réunion de cadre avec le commanditaire ;
- Revue documentaire : analyse des documents disponibles sur le sous- projet et son site d'implantation ;
- Visites de reconnaissance et d'analyse des composantes biophysiques et humains du site d'accueil du projet ;
- Investigations de terrain : collecte de données (entretien) auprès des différents acteurs et Enquête socio-économique dans la zone du projet (à ce titre, les investigations veilleront à ne pas porter sur l'expérience individuelle de la violence basées sur le genre auprès des acteurs enquêtés)
- Analyse des données physiques et biologiques issues des documents scientifiques ;
- Analyse de la prévalence des VBG (voir statistiques officielles, EDS, MICS...)

- Séances de consultations publiques y compris celles spécifiques aux femmes et aux filles ;
- Démarches d'analyse des impacts
 - Identification et analyse des impacts ;
 - Evaluation de l'importance des impacts ;
 - Elaboration des mesures d'optimisation, d'atténuation ou de valorisation ;
 - Evaluation des impacts résiduels ;
- Production et validation du rapport.

5.1.4. Durée de la mission, calendrier et livrables attendus

La durée de la consultation est de vingt (20) jours ouvrables à partir de la date de signature du contrat. Cette durée est hors délais de revue et validation des rapports par l'UGP et la BAD. Ainsi, le consultant produira un rapport d'EIES complet, respectant les normes de forme, et comportant obligatoirement les sections suivantes :

- Sommaire
- Acronymes
- Introduction
- Résumé exécutif en français
- Résumé exécutif en anglais
- Description du projet (objectif, composantes, activités, responsabilités) y compris l'analyse des variantes
- Analyse du cadre juridique et institutionnel de l'évaluation environnementale du projet
- Analyse de l'état initial du milieu récepteur (environnement naturel, socio-économie, etc.) y compris l'identification des principaux éléments valorisés de l'environnement (EVE)
- Analyse des impacts (nature, probabilité d'occurrence, réversibilité, codification et importance), risques/dangers du projet
- Synthèse des consultations du public (préoccupations clés soulevées et incorporées dans l'analyse des mesures d'atténuation)
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale
 - Description des mesures selon leur chronologie (avant le démarrage, démarrage des travaux, pendant les travaux, pendant l'exploitation) et de leurs coûts ; les mesures en relation avec risques et impacts identifiés,
 - Mécanisme de gestion des plaintes
 - Cadre organisationnel de mise en œuvre du PGES
 - Mécanisme de suivi-évaluation du PGES
 - Tableau synthèse du PGES
- Conclusion et recommandations principales
- Bibliographie et listes des personnes rencontrées (nom, prénoms, structures, localités, tél., email)
- Annexes
 - PV des consultations Publiques ;
 - Liste des personnes rencontrées ;
 - Photos des consultations publiques ;

- TDR de la mission ;
- Synthèse du mécanisme de règlement des plaintes du projet ;
- Liste des services de prise en charge des VBG disponibles dans les zones du projet ;
- Clauses environnementales et sociales à intégrer dans le dossier d'appel d'offre des entreprises prestataires de services ;
- Code de bonne conduite au niveau des chantiers.
- etc.

5.1.5. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES

Le consultant individuel qui sera recruté pour l'élaboration de l'EIES justifiera un diplôme de formation BAC + 5 en gestion de l'environnement ou des ressources naturelles ou domaine équivalent (géographie, biologie, foresterie, etc.), possédant une expérience d'au moins dix (10) missions dans les évaluations environnementales et sociales en général et avoir mené au moins trois (3) missions d'études environnementales et sociales similaires dans le cadre de projets ou programmes financés par les agences multilatérales notamment la Banque Africaine de Développement.

Le consultant peut mobiliser, en plus d'autres compétences dont il aura besoin pour mener l'EIES.

5.2. Mission B : Actualisation du PAR pour la section Didiéni-Diéma (180 km)

5.2.1. Objectif général

Pour le PAR, il s'agira le consultant devra de (i) identifier, de façon très précise, les personnes affectées par le projet (PAP) ainsi que la nature, l'ampleur et la valeur des pertes qu'elles subissent par le fait des activités, (ii) puis de proposer des stratégies et des mesures justes et équitables visant à minimiser les impacts sociaux négatifs sur les personnes affectées, en ciblant les besoins spécifiques des femmes, des groupes défavorisés ou vulnérables, dans le but de les aider à améliorer ou rétablir leurs moyens de subsistance, leurs revenus et leur niveau de vie.

Plus spécifiquement, Il s'agira d'/de :

- Identifier chaque personne impactée sur le tronçon Didiéni-Diéma aux termes des exigences de la SO5 (Acquisition de terres, restrictions à l'accès et à l'utilisation des terres, et réinstallation involontaire), documenter son statut y compris son niveau de vulnérabilité socioéconomique, échanger avec elle, évaluer de façon objective et selon des paramètres du marché (coût intégral de remplacement et de restauration) les pertes et dommages qu'elle subit, échanger avec elle et convenir d'une entente pour la compensation ;
- Consulter toutes les personnes affectées par le projet (PAP) et s'assurer qu'elles ont l'opportunité de participer à toutes les étapes charnières du processus d'élaboration et de mise en œuvre des activités de réinstallation involontaire et de compensation ;
- Procéder à l'identification et à l'analyse de tous les principaux impacts sociaux temporaires ou permanents (pertes d'habitation, de sources de revenus agricoles ou commerciaux, de biens culturels), liés à la mise en œuvre du Projet ;

- Prendre en compte le genre et les besoins des groupes défavorisés ou vulnérables dans l'élaboration des outils de collecte des données, le recueil des informations sur le terrain, la planification des consultations et des négociations. Le Consultant procédera à une analyse des impacts différenciés de la réinstallation générée par le projet, sur les femmes, les hommes, les jeunes et les groupes défavorisés ou vulnérables (du fait des impacts du projet), afin de prévoir les mesures additionnelles nécessaires pour réduire les inégalités de genre dans le cadre de la procédure de réinstallation, et prendre en compte les besoins des différents groupes spécifiques ;
- Déterminer avec les PAP les options de compensation les plus adaptées en fonction des impacts subis, afin de s'assurer qu'aucune personne affectée par le projet ne voit son niveau de vie diminué par le projet et aussi sur les aspects d'intérêt collectif (accès aux infrastructures sociocommunitaires notamment l'école pour les enfants des ménages à déplacer physiquement, etc.) ;
- Établir un processus de compensation équitable, transparent, efficace et rassurant ;
- Assister les personnes affectées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie, ou du moins à les rétablir, en termes réels, à leur niveau d'avant le déplacement ou à celui d'avant la mise en œuvre du projet, selon le cas le plus avantageux pour elles ;
- Concevoir et exécuter les activités de réinstallation involontaire et d'indemnisation en tant que programmes de développement durable, en fournissant suffisamment de ressources d'investissement pour que les personnes affectées par le projet aient l'opportunité d'en partager les bénéfices ;
- Effectuer des enquêtes ménages en vue d'actualiser les données disponibles et de disposer d'informations sur (i) les caractéristiques générales des PAP (taille du ménage, âge et sexe des membres), contacts téléphoniques (personnel et contact d'une personne de référence en cas de besoin) ; (ii) les activités économiques formelles et informelles menées, les systèmes de production et d'exploitation, les revenus moyens issus des principales activités menées ; (iii) les caractéristiques de l'habitat ; (iv) l'identification des personnes vulnérables ; (v) les références de la pièce d'identité (faire l'évidence de l'existence et la validité des pièces et prévoir éventuellement les dispositions pratiques d'accompagnement en vue de leur obtention ou décrire des mesures palliatives convenues en vue de leur rapide indemnisation le cas échéant), photos des propriétaires et des biens impactés ;
- Préparer une liste détaillée de toutes les consultations ayant eu lieu avec les différentes parties prenantes impliquées ou concernées d'une façon ou d'une autre par le projet de réhabilitation de la route (lieu, date, heure, personnes présentes, compte-rendu des discussions) ;
- Produire une analyse socio-économique (sur la base d'un échantillon représentatif de PAP), qui permettra de décrire les caractéristiques socio-économiques du milieu à la lumière des impacts physiques et économiques du projet, y compris l'identification de l'ensemble des impacts liés aux déplacements économiques des PAP, pour notamment en déduire des indicateurs de base pour le suivi de la restauration de leurs qualités de vie ;

- Identifier l'ensemble des impacts liés aux déplacements économiques pour les PAP et élaborer un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance intégré dans le PAR qui répondra aux meilleures pratiques internationales ;
- Élaborer le calendrier détaillé de la mise en œuvre du PAR, couvrant toutes les actions depuis la préparation jusqu'à la fin de la mise en œuvre, y compris les dates pour la délivrance aux PAP des actions du projet et des diverses formes d'assistance prévues. Le calendrier doit indiquer comment les actions de réinstallation / compensations sont liées au calendrier d'exécution de l'ensemble du projet ;
- Préparer les fiches d'Entente individuelle pour toutes les PAP éligibles, et accompagner le Promoteur pour la signature de ces fiches ;
- Fournir la base de données du recensement de biens et des personnes en version digitale et un récapitulatif de la liste des PAP (modèle en annexe) ;
- etc.

5.2.2. Tâches du consultant pour l'actualisation du PAR

Sur la base de la documentation existante et des différentes discussions qui seront menées avec les différentes parties prenantes, le consultant procédera à :

- une brève description du projet (résumé des composantes du projet avec un focus sur les activités susceptibles d'occasionner des déplacements, perte d'avoir ou d'accès aux ressources naturelles) de façon participative, les priorités, exigences, préférence et demandes des populations concernées, puis les analysera et les classifiera par ordre d'importance;
- une enquête socio-économique accompagnée d'un recensement des PAP ; le consultant devra conduire une consultation publique au cours de laquelle il expliquera les objectifs du projet et ses conséquences ;
- un recensement précis et complet de toutes les personnes, familles ou entités qui seront affectées par le projet ainsi que tous les biens touchés : terres, récoltes, arbres fruitiers, autres moyens de production et immobilisations de toutes sortes, y compris les infrastructures privées et communautaires et les services socio-économiques et culturels. Pour chaque recensé, une fiche d'identification doit être établie, répertoriée et officialisée. Chaque fiche d'identification, en plus des informations démographiques, doit fournir des informations précises sur les biens touchés, leurs valeurs et la description des mesures d'atténuation retenues. Les valeurs des biens affectés et les prix unitaires utilisés doivent être ceux du marché et doivent être discutés avec les PAP ou leurs représentants dûment mandatés. Les méthodes de calcul, les démarches et les prix unitaires utilisés pour calculer les compensations seront présentés en annexe du rapport ;
- avant le démarrage du recensement, une identification en collaboration avec les autorités compétentes, d'une date butoir au-delà de laquelle toute personne, famille ou entité qui viendrait à s'installer ou utiliser le domaine ne serait pas éligible aux mesures d'atténuation. La date est rendue publique par les autorités locales compétentes ;
- une revue du cadre légal et réglementaire au niveau national (différents textes loi et existants sur la réforme foncière, code de l'eau, régulation sur la construction, etc.) sur la prise de terres ou d'autres avoirs. Faire un résumé des textes qui peuvent s'appliquer aux différentes personnes affectées. En faisant une comparaison du cadre national aux

exigences de la Banque Africaine de Développement (BAD) notamment de la SO5, analyser les différents écarts et faire des propositions pour combler ces écarts ;

- l'analyse des textes juridiques relatifs aux statuts des terres, les droits d'usage et d'usufruit tels que pratiqués dans le pays ; les méthodes d'attribution des terres, d'acquisition et d'expropriation ; les méthodes de compensation en termes de droits, procédures et éligibilité ;
- une description du processus de mise en œuvre des sous projets et les activités compensatoires qui seront proposées suite à la perte des avoirs ;
- une proposition des arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du PAR ;
- l'établissement des barèmes d'indemnisation par types de biens/sources de revenus perdus mais dont le prix n'est pas quantifiable sur le marché ;
- une proposition de méthode de valorisation des avoirs qui seront éligibles pour la compensation ;
- une description des procédures de recours pour les cas de litiges/plaintes qui pourraient subvenir suite au traitement ;
- une proposition d'un mécanisme de consultation des personnes affectées, qui permette d'assurer leur participation à la planification des activités au suivi et à leur évaluation (plan d'information, de consultation et de sensibilisation des PAPs) une proposition des indicateurs vérifiables qui permettent de suivre la mise en œuvre de la politique de réinstallation ;
- l'établissement, en collaboration avec les autorités concernées, d'un calendrier prévisionnel pour la mise en œuvre du PAR, rubrique par rubrique et qui doit prendre en considération la date de démarrage du projet et le fait que les travaux de construction et d'aménagement ne peuvent en aucun cas avoir lieu avant que la mise en œuvre du PAR ne soit complètement achevé ;
- une proposition du système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PAR, les ressources humaines et matérielles nécessaires à cette tâche, et les mesures d'accompagnement (formation, assistance technique, etc.). Le consultant proposera un mécanisme d'audit indépendant à l'achèvement de la mise en œuvre du PAR ;
- Une estimation du coût global PAR y compris sa mise en œuvre.

Le rapport final du PAR doit être approuvé et rendu public par la Banque et le Gouvernement, puis les compensations entièrement versées avant le démarrage des travaux.

5.2.3. Livrable attendu

Le livrable attendu de la mission B est le rapport Plan d'Action de Réinstallation actualisé sous format de la Banque Africaine de Développement pour la section Didiéni-Diéma (180 km).

Le plan d'action de réinstallation doit contenir au moins les éléments suivants :

- Matrice de synthèse de la compensation.

Cette section résume dans un tableau les données générales (situation géographique et administrative de la zone du Projet, budget du Projet et du PAR, différentes dates des différents engagements du PAR) et les données spécifiques du PAR (nombre de tous les aspects étudiés y compris les superficies, etc.)

- Résumé exécutif en français et anglais,

présentant entre autres, un exposé des objectifs du PAR, le cadre juridique, politique et institutionnel, le nombre de ménages et de personnes affectées, le coût total de la réinstallation, le calendrier, et le dispositif de mise en œuvre du PAR ainsi que les principales recommandations.

1. Introduction
 - Contexte et justification du projet
 - Justification du PAR
 - Approche méthodologique d'élaboration du PAR
2. Description du projet et de sa zone d'influence :
 - a. Aspects socio-économiques / enjeux (opportunités, risques, moyens de subsistance, vulnérabilité, etc.) de la zone d'influence du projet ;
 - b. Régimes / statuts / contraintes fonciers de la zone d'influence du projet ;
 - c. Profils des acteurs locaux/ dépendants/ vivant dans la zone d'influence du projet (site, zone d'emprise, environs immédiats, zone tampon, etc.) ;
3. Identification des impacts du projet sur les biens et les personnes
 - Impacts sociaux négatifs
 - Alternatives pour minimiser les impacts
 - Mesures pour éviter ou minimiser les déplacements pendant les travaux
4. Objectifs et principes du PAR (énumération des principes de la légalisation nationale, et toutes les exigences complémentaires de la BAD)
5. Cadre politique, juridique et institutionnel en matière de réinstallation
 - Dispositions politiques, législatives et réglementaires relatives aux tenures foncières et aux procédures d'expropriation, à la protection sociale;
 - Exigences de la BAD
 - Points de convergence et de divergences entre les dispositions nationales et les exigences de la SO de la BAD ;
 - Cadre institutionnel en matière d'expropriation pour utilité publique / paiement de la compensation ;
 - Rôles et responsabilités des acteurs (cellule ou unité de gestion du projet ; Ministère de tutelle, Commission d'évaluation foncière Ministère des Finances, Ministère de l'Aménagement du Territoire, Autorités déconcentrées ou décentralisées, etc.) et les services et structures impliquées dans la mise en œuvre du PAR ;
6. Critères d'éligibilité : catégories de PAP éligibles et dates butoir, ainsi que les dispositions relatives à la publication de la date butoir.
7. Synthèses des résultats des études socioéconomiques
 - Méthodologie de réalisation des études socio-économiques
 - Résultats du recensement des personnes affectées
 - Typologie des biens impactés
 - Catégories de PAP
 - Personnes vulnérables
8. Évaluation des pertes de biens et mesures de réinstallation ainsi que les mesures de restaurations des moyens de subsistance et les mesures spécifiques aux personnes ou groupes défavorisés ou vulnérable ; Coûts et budget pour la réinstallation complète,

- incluant un plan de restauration des moyens de subsistance, s'il y a lieu.
9. Résultats des consultations avec les parties prenantes, y compris un tableau de leurs préoccupations et suggestions exprimées, les réponses apportées et les modalités de prise en compte de ces préoccupations et suggestions dans le projet
 10. Mécanisme de gestion des plaintes, comprenant des procédures spécifiques pour la gestion des plaintes sensibles
 11. Calendrier d'exécution du PAR
 12. Suivi et évaluation de la mise en œuvre
 - a. Indicateurs de suivi ;
 - b. Institutions de surveillance et leurs rôles ;
 - c. Dissémination des rapports périodiques de suivi et d'audit d'achèvement ;
 - d. Coûts de suivi et de l'évaluation
 13. Cout total de la mise en œuvre complète du PAR.

Annexes

- Extrait des outils de collecte des données ;
- Procès-Verbaux de consultations et listes de présence dûment signés, photos des différentes séances, contacts téléphoniques ;
- Modèle de fiche de plainte (en rapport avec le rapport MGP) ;
- Fiche individuelle d'entente entre la PAP et le promoteur ;
- Tableau Excel présentant la liste des PAP, les actifs concernés et les compensations correspondantes ;
- Photos des PAP et des biens impactés ;
- Barème de compensation ;
- Copie du communiqué sur la date butoir ;
- Termes de référence.

5.2.4. Profil du consultant

Le consultant individuel qui sera recruté pour l'actualisation du PAR justifiera un diplôme de formation BAC + 5 en sciences de l'environnement, sociologie ou assimilé ayant une expérience professionnelle d'au moins sept (07) ans dans les évaluations environnementales et sociales, avec une expérience confirmée en élaboration de plan de réinstallation (PAR, CPR, etc.). Il doit également avoir une bonne connaissance des principes de la Sauvegarde Opérationnelle (SO.2) de la Banque et avoir mené au moins deux (2) missions relatives à la préparation de PAR dans le cadre de projets ou programmes cofinancés par les institutions multilatérales (notamment la BAD ou la Banque, Il/elle sera chargé(e) d'identifier les déterminants sociaux et analyser les répercussions possibles des travaux envisagés sur les activités socio-économiques et culturelles des communautés.

5.2.5. Méthodologie et durée de la consultation

L'étude pourra être réalisée suivant les étapes non exhaustives suivantes :

- Réunion de cadrage avec le commanditaire ;
- Revue documentaire : analyse des documents disponibles sur le sous-projet et son site d'implantation ;

- Visites de reconnaissance et d'analyse des composantes biophysiques et humains du site d'accueil du projet ;
- Investigations de terrain : collecte de données (entretien) auprès des différents acteurs et Enquête socio-économique dans la zone du projet (à ce titre, les investigations veilleront à ne pas porter sur l'expérience individuelle de la violence basées sur le genre auprès des acteurs enquêtés)
- Séances de consultations publiques y compris celles spécifiques aux femmes et aux filles ;
- Démarches d'analyse des impacts
 - Identification et analyse des impacts ;
 - Evaluation de l'importance des impacts ;
 - Elaboration des mesures d'optimisation, d'atténuation ou de valorisation ;
 - Evaluation des impacts résiduels ;
- Production et validation du rapport.

La durée de la consultation est de vingt (20) jours ouvrables à partir de la date de signature du contrat. Cette durée est hors délais de revue et validation des rapports par l'UGP et les structures impliquées y compris la BAD.

- **Rapports** : Les rapports et tous les documents que le Consultant aura à produire sous support papier seront également présentés sur support informatique et déposés sous forme de :
 - **Un Rapport provisoire** en version électronique.
 - **Un Rapport Définitif** en trois (03) exemplaires, dans les dix (10) jours qui suivent la réception des observations sur le rapport provisoire. Une version numérique du rapport en version modifiable (Word).

Annexes

Annexe 1 : résumé du PAR

Le plan d'action de réinstallation doit contenir au moins les éléments suivants :

1. Matrice de synthèse de la compensation (*voir canevas ci-dessous*)
2. Description sommaire du projet/sous-projets/composantes incluant les activités qui occasionnent la réinstallation
3. Objectifs du PAR (énumération des principes de la légalisation nationale, et toutes les exigences complémentaires de la BAD)
4. Principaux caractéristiques socioéconomiques des localités abritant les PAP
 - a. Aspects socio-économiques / enjeux (opportunités, risques, moyens de subsistance, vulnérabilité, etc.) de la zone d'influence du projet ;
 - b. Régimes / statuts / contraintes foncières de la zone d'influence du projet ;
 - c. Profils des acteurs locaux/ dépendants/ vivant dans la zone d'influence du projet (site, zone d'emprise, environs immédiats, zone tampon, etc.) ;
5. Impacts socioéconomiques sur les personnes affectées par le projet (voir les résultats des EIES)
 - a. Les besoins foncières du projet ;
 - b. Profils des personnes affectées par la réinstallation incluant leur degré de vulnérabilité ;

- c. Impacts et effets indirects liés aux pertes temporaires ou permanentes de leur source de revenus/moyens de subsistance ;
- 6. Cadre légal et institutionnel en matière de réinstallation
 - a. Les dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires relatives aux tenures foncières et aux procédures d'expropriation (en considérant les exigences de la BAD);
 - b. Cadre institutionnel en matière d'expropriation pour utilité publique / paiement de la compensation ;
 - c. Rôle de la cellule ou unité de gestion de projet ;
 - d. Rôles et responsabilités des autorités (Ministère de tutelle, Commission d'évaluation foncière, ministère des Finances, Ministère de l'Aménagement du Territoire, Autorités déconcentrées ou décentralisées, etc.) et les services et structures impliquées dans la mise en œuvre du PAR ;
- 7. Plan de compensation
 - 7.1. Propriétaires légaux, évaluation des droits de propriété et critères éligibilité
 - a. Recensement incluant la date limite, et critère d'éligibilité (*voir section 6a plus haut*) ;
 - b. Principes et taux applicables ;
 - c. Estimation des pertes actualisées et leur coût de compensation au coût réel de remplacement total ;
 - d. Consultations et négociations tenues / conduites ;
 - 7.2. Mesures pour les relocalisations physiques (conditions actuelles des sites de réinstallation, gestion environnementale, intégration avec les populations hôtes, etc.) ;
 - 7.3. Coûts et budget pour la réinstallation complète, incluant un plan de restauration des moyens de subsistance, s'il y a lieu ;
 - 7.4. Calendriers de paiement et de réinstallation physique ;
- 8. Mécanisme de gestion des plaintes / Arbitrage
- 9. Suivi et évaluation de la mise en œuvre
 - a. Indicateurs de suivi ;
 - b. Institutions de surveillance et leurs rôles ;
 - c. Dissémination des rapports périodiques de suivi et d'audit d'achèvement ;
 - d. Coûts de suivi et de l'évaluation ;
- 10. Coût total de la mise en œuvre complète du PAR.

Annexes 2 : Outils obligatoires à faire figurer dans le PAR

Annexe 2.1 : Modèle Matrice de synthèse : Feuille Récapitulative des Données de la Réinstallation (annoncé au point a) ci-dessus) /A faire figurer au début des résumés en français et en anglais.

N°	Variables	Données
A. Générales		
1	Région/Département/Préfecture/Province ...	
2	Commune/Municipalité/District...	
3	Arrondissement/Village/Quartier de ville ...	
4	Activité induisant la réinstallation	
5	Budget du projet	

6	Budget du PAR	
7	Date (s) butoir (s) appliquées	
8	Dates des consultations avec les personnes affectées	
9	Dates de négociations des taux des compensations/impenses/indemnisations	
	B. Spécifiques consolidées	
10	Nombre de personnes affectées par le projet (PAP)	
11	Nombre de ménages affectés	
12	Nombre de femmes affectées	
13	Nombre de personnes vulnérables affectées	
14	Nombre de PAP majeures	
15	Nombre de PAP mineures	
16	Nombre total des ayant-droit	
17	Nombre de ménages ayant perdu une habitation	
18	Superficie totale de terres perdues (ha)	
19	Nombre de ménages ayant perdu des cultures	
20	Superficie totale de terres agricoles perdues (ha)	
21	Superficie totale de terres agricoles définitivement perdues (ha)	
22	Nombre de maisons entièrement détruites	
23	Nombre de maisons détruites à 50%	
24	Nombre de maisons détruites à 25%	
25	Nombre total d'arbres fruitiers détruits	
26	Nombre de kiosques commerciaux détruits	
27	Nombre de vendeurs ambulants déplacés	
28	Nombre total d'infrastructures socio-communautaires détruites	
29	Nombre total de poteaux téléphoniques à déplacer	
30	Nombre total de poteaux électriques à déplacer	
31	Nombre/longueur total de tuyaux de réseau d'adduction d'eau à déplacer	
...	Et ...	

Annexe 2.2 : Canevas- Fiche individuelle d'entente entre la PAP et le Promoteur

Fiche individuelle d'entente entre la Personne Affectée par le Projet (PAP) et le Promoteur

=====
République de/du
=====

A. Information de base

- *Nom* *du* *Projet* :
.....
- *Sous-projet/activité entraînant par la réinstallation* :
.....
- *Localité du bien affecté (village, commune, préfecture, région)* :
.....
- *Site ou Corridor où se trouve le bien affecté* :
.....

B. Identité de la Personne Affectée par le Projet (PAP)

- *Code de la PAP* :
.....
- *Nom et Prénoms* :
.....
- *Age* :
.....
- *Sexe* :
.....
- *Représentant Ménage ou d'un mineur ?* Si coché, fournir et attacher la preuve fiche signée.
- *Adresse complète* :
.....
- *Tel.*
.....

- *Nature et No. Pièce d'identification :*

.....

C. Nature/type et coût de remplacement¹ du bien affecté

<i>No .</i>	<i>Nature du bien affecté</i>	<i>Caractéristiques/Quantité/Taille du bien affecté</i>	<i>Coche r</i>	<i>Valeur nominale (\$)</i>	<i>Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)</i>
	Foncier non bâti		<input type="checkbox"/>		
	Foncier bâti		<input type="checkbox"/>		
	Maison d'habitation (résidence principale)		<input type="checkbox"/>		
	Maison en Location		<input type="checkbox"/>		
	Boutique		<input type="checkbox"/>		
	Hangar		<input type="checkbox"/>		
	Clôture		<input type="checkbox"/>		
	Tombe		<input type="checkbox"/>		
	Lieu de culte/site sacré		<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>		
	Champ en jachère		<input type="checkbox"/>		
	Ferme d'élevage		<input type="checkbox"/>		
	Etangs piscicoles		<input type="checkbox"/>		
	Plantations		<input type="checkbox"/>		
	Cultures		<input type="checkbox"/>		
	...		<input type="checkbox"/>		
	Activités génératrices de		<input type="checkbox"/>		

¹ Le remplacement est assuré en nature pour : (i) la résidence primaire et unique et (ii) les champs de production vivrière de subsistance. Le paiement de numéraire/cash à la PAP n'est pas recommandée dans ces deux cas.

revenus autres que l'agricultur e				
.....		<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)				

D. Nature de l'assistance apportée à la PAP

<i>No.</i>	<i>Nature de l'assistance</i>	<i>Cocher</i>	<i>Valeur nominale (\$)</i>	<i>Compensation convenue (Valeur réelle et/ou en Nature)</i>
	Loyer temporaire	<input type="checkbox"/>		
	Frais de déménagement	<input type="checkbox"/>		
	Renforcement de capacités	<input type="checkbox"/>		
	Formation qualifiante	<input type="checkbox"/>		
	Subvention en nature/intrants	<input type="checkbox"/>		
	Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>		
Montant total dû à la PAP (y compris la compensation en nature)				

Sur la base des évaluations et négociations menées dans le cadre de la réinstallation pour les travaux (aménagement/construction) du projet, et d'un commun accord, la PAP reçoit la somme de [*montant total général en toutes lettres*], et/ou [*citer les biens/prestations en nature*] en guise de compensation².

Personne Affectée par le Projet (PAP) Signature et date Noms et Prénoms	Promoteur (Autorité expropriante) Signature et date Noms - Prénoms, Fonction
<i>Témoin 1 de la PAP</i> Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	Signature/Certification d'un Notaire ou Officier de justice (si possible)
<i>Témoin 2 de la PAP</i> Signature et date Noms et Prénoms, Tel., No. Pièce d'identification	

² Tout comme l'identification et l'évaluation des biens et dommages subis dus au projet, cet accord a été signé sans aucune contrainte ni menace de représailles à l'endroit de la personne affectée, et en toute connaissance de cause des implications et effets des signatures apposées.

Annexe 2.3 : Annexe obligatoire d'un PAR Récapitulatif

Tableau récapitulatif des PAP

Code PAP*	Prénom et Nom de la PAP	Sexe (H, F) et Age	Numéro ID	Profession et principale activité de la PAP	Tel. de la PAP et/ou de son représentant	Photo de la PAP	Image des propriétés affectées	Coordonnées GPS des propriétés affectées	Coût de compensation réel en monnaie locale et en dollars	Témoins/Voies de la PAP (Nom et Tel.)
AAA000										

* Code doit être alphanumérique pour laisser apparaître la localité ou site ET le nombre de PAP par localité ou site. Exemple : pour un projet à Bamako on pourrait avoir BAM0001, BAM0002, etc. ou si on compense sur deux sites (Yopougon et Adjame) dans Abidjan on aurait : YOP0001, YOP0002, etc. et ADJ0001, ADJ0002, etc.

5.3. Mission C : Elaboration du Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P)

5.3.1. Objectif général

L'objectif général de la présente consultation est de créer une interaction continue et itératif à double sens entre le projet et les personnes affectées par les décisions ou activités du projet, ainsi qu'avec les autres parties prenantes ayant un intérêt relatif à la mise en œuvre ou aux résultats du projet.

Il s'agit plus spécifiquement de :

- Identifier et cartographier les parties prenantes au projet, leurs intérêts, leurs préoccupations et leur influence par rapport aux activités du projet ;
- Permettre aux PP de comprendre leurs droits et responsabilités par rapport au projet ;
- Donner l'opportunité aux parties prenantes de répondre et d'exprimer leur soutien, leurs doutes, leurs préoccupations et leurs opinions sur le développement proposé ;
- Donner l'opportunité aux parties prenantes de partager leurs connaissances, leurs idées et leur compréhension du contexte local ;
- Constituer une source importante de validation et de vérification des données obtenues ailleurs et améliorer la qualité des études d'impact environnemental et social ;
- Informer la conception et la mise en œuvre du projet si la contribution des PP est prise en compte ;
- Renforcer la confiance, l'acceptation du projet et l'appropriation locale, qui sont essentielles à la durabilité du projet et aux résultats de développement.

5.3.2. Tâches du consultant

Le consultant en charge de la réalisation du P3P devra mener les tâches ci-après :

- Rappeler le contexte d'élaboration du P3P.
- Faire une brève description du projet (objectifs du projet, composantes et sous composantes du projet, résumé des risques/impacts environnementaux et sociaux du projet).

- Présenter le cadre législatif et réglementaire (conventions internationales pertinentes pour le projet, exigences réglementaires nationale, les Sauvegardes opérationnelles de la banque relative à la consultation des parties prenantes et la diffusion de l'information, analyse comparative des exigences de la Banque et la législation environnementale au Mali en matière de participation des parties prenantes).
- Rappeler les objectifs du P3P.
- Décrire les activités de consultation et de participation des parties prenantes (résumer les activités antérieures de la participation des parties prenantes).
- Identifier, cartographier et analyser les parties prenantes (recensement des parties prenantes et classement (pas seulement les personnes affectées)).
- Analyser l'impact du projet sur les parties prenantes, analyse de l'influence des parties prenantes et leurs impacts sur le projet).
- Analyser les stratégies, méthodes, approches et outils pour les interactions (sur la base de la séquence des problématiques et activités) –assurer que les mécanismes sont culturellement appropriés y compris le genre.
- Elaborer la Stratégie de partage des informations -assurer que les mécanismes sont culturellement appropriés y compris le genre.
- Elaborer le plan de participation des parties prenantes (calendrier du plan de participation des parties prenantes ; les stratégies : de consultation, de diffusion des informations, de prise en compte des points de vue des groupes vulnérables, en matière de santé et de sécurité des communautés ; participation des parties prenantes et non-discrimination et handicap) sur la base de la séquence des problématiques et activités le long du cycle du projet.
- Elaborer un programme de dialogue avec les parties prenantes (résumé des buts et les objectifs du P3P, description des informations divulguées, les méthodes et le format, autres activités de dialogue qui sera mise en œuvre).
- Elaborer de façon participative le mécanisme de gestion des plaintes.
- Décrire l'établissement et le suivi des rapports du P3P (participation des différents acteurs concernés au comité de suivi, le rapport aux groupes de parties prenantes).
- Elaborer la charte des responsabilités de mise en œuvre (parties prenantes/communautés comme partenaire du promoteur dans le processus).
- Analyser les besoins en ressources (techniques, financières).
- Elaborer un budget de la mise en œuvre du P3P.
- Valider le Plan avec les parties concernées.

5.3.4. Profil du consultant

Le Consultant individuel aura les qualifications suivantes :

- Diplôme universitaire d'au moins BAC+5 en sciences sociales ou en sciences environnementales, géographie, sociologie, Eau et assainissement ou dans les domaines connexes.
- Au moins cinq (05) années d'expériences confirmées dans le domaine d'évaluations ou d'audits sociaux, d'audits de perception, de participation communautaire et de processus de consultation.
- Avoir réalisé au moins deux (02) études similaires

- Avoir une expérience avérée de projet de développement axés sur les communautés dans les zones rurales.
- Disposer d'une expérience et des connaissances avérées sur la réglementation au plan national en matière d'évaluation environnementale et sociale et sur les normes environnementales et sociales de la Banque Africaine de Développement (BAD) et/ou de la Banque Africaine de Développement . Le consultant doit être apte à se rendre dans les zones du projet pour mener les activités de consultation des différentes parties prenantes.
- La maîtrise de la langue française est nécessaire et la connaissance de la zone d'étude et des langues locales serait également un atout. Le Consultant peut s'ajouter d'autres compétences qu'il juge nécessaire pour la réussite de la mission.

5.3.5. Durée de la mission

La durée de la consultation est de vingt (20) jours ouvrables à partir de la date de signature du contrat. Cette durée est hors délais de revue et validation des rapports par l'UGP et les structures impliquées y compris la BAD.

Le format et la méthodologie de l'étude doit s'inscrire dans les lois et réglementations nationales et les orientations fixées par les exigences de la Banque Africaine de Développement. Le travail devra faire l'objet d'une restitution, puis donner lieu à un rapport détaillé.

5.3.6. Livrable attendu

Le livrable à fournir dans le cadre de cette étude est le plan de participation des parties prenantes (assortie d'approches, de stratégies, de plan d'action de mise en œuvre avec un budget claire),

- **Rapports** : Les rapports et tous les documents que le Consultant aura à produire sous support papier seront également présentés sur support informatique et déposés sous forme de :
 - **Un Rapport provisoire** en version électronique.
 - **Un Rapport Définitif** en trois (03) exemplaires, dans les dix (10) jours qui suivent la réception des observations sur le rapport provisoire. Une version numérique du rapport en version modifiable (Word) sur clés USB.

De façon non limitative, le document contiendra :

1. Résumé analytique (ES) complet en français et en anglais
2. Description du projet
3. Identification et cartographie des parties prenantes y compris leurs zones d'influence spécifiques sur le projet tout au long du cycle de vie et les rôles et responsabilités
 - 3.1. Parties affectées
 - 3.2. Autres parties intéressées
 - 3.3. Individus/groupes vulnérables
4. Planification de la participation
 - 4.1. Identification des problématiques et activités qui nécessitent la participation
 - 4.2. Stratégie, Méthodes, approches et outils pour les interactions

4.3. Stratégie pour la diffusion des informations

4.4. Calendrier/planning

5. Rôles et responsabilités pour la mise en œuvre des activités

5.1. Rôles

5.2. Responsabilités

6. Plan de dialogue avec les parties prenantes

7. Mécanisme de gestion des plaintes

- Objectifs du mécanisme de gestion des plaintes (MGP),
- Approche méthodologique,
- Mécanisme de gestion des plaintes adapté au projet :
 - Caractérisation des plaintes,
 - Plaintes en rapport avec les engagements du projet et avec les parties prenantes,
 - Typologie des plaintes,
 - Cadre organique et référencement du MGP,
 - Mode opératoire du MGP,
 - Principales actions pour l'implémentation du MGP,
 - Chronogramme des activités de mise en œuvre du MGP,
 - Indicateurs de résultats,
 - Plan de renforcement des capacités des acteurs du MGP,
 - Gestion des plaintes concernant les violences basées sur le genre,
 - Mesures de prévention des VBG/EAS/HS,
 - Procédures de gestion des cas de VBG/EAS/HS.
- Suivi et évaluation du MGP ;
 - Objectifs du Système de Suivi-Evaluation,
 - Stratégie de mise en œuvre du système de suivi-évaluation du MGP,
 - Organisation du système de Suivi et Evaluation,
 - Indicateurs globaux selon les composantes du dispositif du MGP.

8. Coût du P3P (y compris le MGP)

Conclusion

Annexes

- Un ou en français.
- Dispositions pour une mise en œuvre réussie du P3P (rôles et responsabilités au sein du dispositif institutionnel du projet).
- Preuve des consultations effectuées lors de la préparation du P3P (lieux, dates, documentation et publications).

Annexe 2 : Les éléments du MGP

Annexe 2.1. : Modèle de fiche d'enregistrement des plaintes

N°	Date de la Plainte	Numéro d'identification du plaignant (*)	Nom, prénoms et coordonnées du plaignant	Sexe (M/F)	Libellé de la plainte	Lieu de la plainte	Mode de réception de la plainte (**)	Catégorie de la plainte (***)	Signature du plaignant

Annexe 2.2. Formulaire de signalement des cas d'exploitation et abus sexuel et de harcèlement sexuel

Voie de réception de l'information

Présentation du /de la survivant(e) Date (JJ/MM/AA) :

Présentation d'une tierce personne Code de l'incident :

Autres canaux de réception

Code/Nom du point focal :

Information sur le/la plaignant(e)

Code : Age :

Sexe : F M

Relation avec la survivante : Ami parent

Témoin Autres à préciser

Information sur la personne survivante

Code :

Age : Adulte enfant- 18 ans Inconnu

Statut : employé (es) Inconnu Autre : à préciser

Adresse (Commune, village) :

Information sur l'incident

Date de l'incident (JJ/MM/AA) :

Type d'incident : Vio Abus sexuel sollicitation de sexe transactionnel
sexe transactionnel

Lieu de l'incident : Chantier marché chez la survivante
chez l'auteur Brousse/Fc point d'eau

autre à préciser:

En échange de rapports/ faveurs sexuels la survivante déclare avoir reçu ou promis :

Biens

services

empl

argent

autres à précis

Description sommaire des faits

Information sur l'auteur

Age :

Sexe : F

Fonction : ouvrier

entrepreneur

Employé

Membre de la communauté

autre à préciser

Annexe 2.3. Fiche de référencement

Type d'assistance	Assistance nécessaire	Assistance fournie	Commentaire
Assistance médicale			
Assistance psychosociale			
Prise en charge légale/ juridique			
Sécurité et protection			
Réinsertion économique			
Autres			

Annexe 2.4. Fiche de consentement

Code incident

Code survivant (e)

Ce formulaire devrait être lu au/à la bénéficiaire ou à son tuteur dans sa langue maternelle. Il devrait être clairement expliqué au/à la bénéficiaire qu'il/elle peut choisir n'importe laquelle ou aucune des options proposées.

Je, _____, vous autorise à communiquer les informations relatives à l'incident que je lui ai déclaré.

Je comprends qu'en donnant mon autorisation ci-après, je vous autorise de communiquer au(x) prestataire(s) de services que j'ai désignés les informations spécifiquement relatives à mon cas, contenues dans mon constat d'incident, afin de pouvoir bénéficier d'une aide en fonction de mes besoins de sécurité, sanitaires, psychosociaux et/ou juridiques.

Je comprends que les informations communiquées seront traitées en toute confidentialité et avec respect, et ne seront divulguées que si cela s'avère nécessaire pour me permettre de recevoir l'aide que j'ai sollicitée.

Je comprends que la divulgation de ces informations implique qu'un membre de l'organisme ou du service coché ci-dessous puisse venir me parler. J'ai le droit de changer d'avis à tout moment au sujet de la divulgation des informations à l'organisme/la personne contact désignés ci-après.

Je souhaiterais que mes informations soient communiquées à :

Services	Oui	Non
Services de sécurité		
Services psychosociaux		
Services sanitaires / médicaux		
Services d'assistance juridique		
Moyens de subsistance		

Signature/empreinte de pouce du/de la bénéficiaire :

(ou du parent/tuteur si le/la bénéficiaire a moins de 8 ans) _____

Code du Point focal : _____

Annexe 3 : Procès-verbaux des deux consultations (cercles de Kolokani et Diéma)

• Procès-verbal de la consultation publique de Kolokani

REGION DE KOULIKORO
CERCLE DE KOLOKANI

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE UN BUT UNE FOI

PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE AVEC LES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DE L'ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

I°) INTRODUCTION

L'an deux mille vingt cinq et le vendredi, 9 Mai 2025, à 9heures s'est tenue dans la salle de réunion de l'annexe de la mairie de Kolokani, une rencontre d'échanges d'une mission de consultants avec les parties prenantes sur la réhabilitation du tronçon Didiéni- Diema à Kolokani, sous la présidence du préfet du cercle de Kolokani M. Alou DIARRA, ayant à ses côtés le Sous-préfet de l'arrondissement central de Kolokani et celui de l'arrondissement de Didiéni. Il était assisté par : M. Ousmane Diarra représentant du Directeur Général des routes et M. Ibrahim DOUMBIA représentant des consultants.

Le secrétariat était assuré par M. Youssouf DIARRA, Sous-préfet de l'Arrondissement de Didiéni.

A°) La rencontre a regroupé : les responsables de l'administration, le représentant de la Direction Régionale des routes, les maires des communes de Didiéni et Sagabala, le chef de service local des routes de Kolokani, les représentants du consultant, et les parties prenantes des villages des communes de Didiéni et Sagabala.

Voir liste de présence en annexe.

B°) Objectif de la rencontre

L'objectif de cette rencontre est de mener des enquêtes qui permettent d'évaluer les impacts environnementaux du projet de réhabilitation du tronçon Didiéni-Diema(180km), l'identification des personnes touchées en vue de la préparation du plan de réinstallation, de la compensations des personnes touchées et de la réparation des impacts négatifs sur la nature dans les villages des communes de Didiéni et Sagabala touchés par le projet et enfin, à quel niveau les parties prenantes peuvent participer à la réalisation du projet.

II°) LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Elle a été marquée par deux interventions :

A°) M Ousmane DIARRA, représentant de la Direction Générale des Routes a remercié les participants de leur présence massive, il a précisé que l'objet de la présente rencontre est de recueillir les avis, les préoccupations et les besoins des parties prenantes touchées par l'impact des travaux de réhabilitation du tronçon Didiéni Diema.

B°) M Alou DIARRA préfet du cercle de kolokani a également remercié les participants avant de s'appesantir sur l'objectif du projet et sa source de financement. Selon le préfet, il s'agit de l'actualisation des études environnementales et sociales conformément aux exigences de la BAD, la réalisation d'une route de ne peut se faire sans impacts sur les maisons, les champs, et surtout sur l'environnement en général, c'est pourquoi, il est impératif d'échanger avec toutes les personnes riveraines de la route pour voir ensemble comment éviter certains impacts négatifs, comment les minimiser ou les réparer.

Le projet est aussi accompagné de financement connexe qui permet aux populations d'accéder à certains services sociaux de base et des activités génératrices de revenus. À cet effet, les participants peuvent exprimer leurs besoins en termes d'activités de développement, qu'il est même possible que ces besoins figurent déjà dans les Programmes Développement Économique, Social et Culturel (PDESC) des collectivités qui sont sous la responsabilité des maires qui sont présents dans la salle. Avant de déclarer ouverte la rencontre, le préfet a dévoilé aux participants les trois points essentiels de la rencontre à savoir :

- 1- l'Étude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) ;
- 2 -le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) ;
- 3 -le Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P).

III°) DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

A°) interventions des représentants des consultants

Les représentants des consultants ont procédé à la présentation des trois instruments de sauvegardes environnementales et sociales évoqués par le Préfet.

-Monsieur Ibrahim DOUMBIA assistant consultants, dans son intervention a présenté les contextes et justifications du projet, les 4 composantes tout en expliquant l'objectif global des trois instruments de sauvegardes environnementales et sociales énumérés ci-dessus qui ne sont entre autres que d'évaluer les effets du projet sur l'environnement ; fixer des mesures pour éviter, réduire ou compenser les effets dommageables du projet ; définir des modalités pour suivre les effets des mesures en phase travaux puis exploitation ; et de définir un programme de mobilisation des parties prenantes, notamment en ce qui concerne la publication des informations et les consultations tout au long du cycle du projet.

Il a ensuite, rappelé les activités d'investigation de terrain qu'ils ont eu à mener pour identifier les impacts dans l'emprise des travaux (10m de part et d'autre de l'axe du goudron), de consultations et de recensement des personnes affectées par le projet dans les différentes localités traversées. De ce fait, Il a expliqué les enjeux environnementaux et sociaux potentiels du projet notamment les pertes de biens (arbres, structures physiques, bâtiments et de lopin de terres agricoles).

A la suite de cela, il a informé les personnes affectées par le projet, présentes à l'atelier, qu'il y aura des séances de focus groupes d'entretien à la fin de la rencontre et de procéder aux activités d'enregistrement de leurs fiches individuelles.

M Souleymane SANOGO représentant consultants a expliqué les trois points de la rencontre l'EIES, le PAR et le P3P. Il s'agit d'identifier les impacts du projet sur les arbres, les maisons, les champs de culture et comment minimiser ou éviter les conséquences, comment récompenser les personnes touchées selon les textes, et avoir l'avis des parties prenantes sur la réalisation du projet.

Mme Mariam SOGODOGO représentante consultants a demandé la participation effective de tous les acteurs présents pour l'atteinte des objectifs visés.

b°) Les interventions des parties prenantes :

M Modibo TRAORE du village de Sirado : selon lui certaines personnes au bord du goudron n'ont pas reçu des tickets comme expliqué lors de la première phase des rencontres ?

Sidi TRAORE du village de de Samakorola : a présenté les besoins de son village qui sont : l'aménagement d'un périmètre maraicher pour les femmes, la clôture de l'école de Métimbougou, l'aménagement du collecteur du pont de la RN3 qui est toujours submergé par les eaux à cause du collecteur, la réalisation d'une voirie de 2km entre le village et la RN3 et la réalisation d'une déviation en direction de Didiéni pour éviter les accidents et embouteillages vers le poste.

Guanegué TRAORE du village de Didiéni, a présenté les besoins de son village qui sont : la réalisation d'une voirie sur la route de Balla long de 8km, l'aménagement du grand collecteur qui est devenu aujourd'hui le nid des insectes et enfin la réalisation d'un centre de santé.

Bandjougou TRAORE du village de Sirado : j'ai reçu un ticket de la part des enquêteurs pour l'affectation de mon champ. De ce fait, je souhaite être indemnisé. Comme recommandations, le village demande la création d'une école et un parking pour les gros porteurs.

Oumar TANGARA du village de Didiéni, a demandé l'implication des parties prenantes dans les différentes phases du projet, la réalisation d'un ralentisseur au nouveau marché de Didiéni, la réalisation d'un parking auto à Didiéni.

Bandjougou COULIBALY du village de de Kwala a exprimé sa joie pour la réalisation du projet et a présenté les besoins de son village qui sont : la réalisation d'un point d'eau, la construction d'un marché et l'aménagement d'un périmètre maraicher pour les femmes de son village.

Ségui TRAORE du village de Ségué : a demandé l'application des mesures environnementales pour réduire ou éternuer les effets négatifs et la réalisation d'un point d'eau en remplacement du seul puits traditionnel du village de Ségué situé de l'autre côté de la route dont l'accès deviendra difficile pendant et après les travaux.

Tieting TRAORE du village de Samakorola ; a demandé de rehausser le pont situé au niveau de Samakorola et en augmentant aussi le nombre de passe d'eau pour éviter le stockage des eaux qui submergent le pont et par ricochet inondent les champs riverains.

Djèguè TRAORE représentante de la CAFO du village de Didiéni, a présenté les besoins des femmes de Didiéni, qui sont : la construction d'un centre de transformation des produits locaux sur le site des femmes de Didiéni, le recrutement des jeunes diplômés de Didiéni par l'entreprise chargée des travaux.

Madissou KONE, Représentante des femmes de Sirado : le stationnement des véhicules au bord du goudron est devenu un casse-tête pour le village. Les enfants du village s'exposent à des risques d'accident de circulation. La recherche d'une solution à ce problème est impérative.

M Massiné TRAORE Maire de Sagabala a sollicité l'aménagement de la piste Kourouné -Sagabala chef- lieu de commune long de 9km, la réalisation de 4 châteaux d'eau dans 4 villages de sa commune et enfin la construction d'un parking pour les gros porteurs dans la commune de Sagabala (Niamou, Kwala ou Sirado).

C°) Éléments de réponses

M Ousmane DIARRA ; selon lui, en ce qui concerne le ralentisseur, les textes interdisent la réalisation de ralentisseur sur les voies internationales et dans la mesure

du possible cela demande une longue procédure qui débuté par une demande adressée à l'autorité compétente.

Concernant les besoins en eau, écoles, santé, marché, emploi, il a souligné qu'il remontera l'information aux plus hautes autorités compétentes. Ces besoins exprimés par les populations seront éventuellement réalisés sur les fonds connexes du projet.

En réponse au problème de parking auto, il a répondu qu'il remontera l'information de la nécessité de réaliser un parking auto dans le cercle de Kolokani.

Concernant le stationnement des gros porteurs au bord du goudron, ce problème se pose partout, et les autorités ont déjà pris des mesures contre ce fléau.

M Ibrahim Doumbia, a répondu à la question concernant la compensation des maisons touchées, il a estimé que la réhabilitation n'est pas un souci, mais a évoqué le problème de disponibilité de parcelle.

Sur ce point, les maires des deux communes de Sagabala et Didiéni ont rassuré la disponibilité de parcelle pour la compensation des maisons et champs touchés.

M Gouanzeye TRAORE représentant du Maire de Didiéni a souligné que des parcelles situées au bord du goudron ne seront pas disponibles à Didiéni, cette précision concerne les personnes qui vont vouloir toujours être réhabilitées au bord du goudron.

IV°) CLÔTURE

L'agenda de la rencontre étant épuisé , le préfet du cercle de kolokani a remercié les participants pour leur contribution de taille aux débats. Avant de leur souhaiter bon retour dans les différents foyers , il a tenu à rassurer les parties prenantes que toutes les doléances seront prises en compte. Il a tenu à exhorter les Maires au respect des engagements tenu par rapport à la disponibilité de parcelles pour la réinstallation des personnes qui seront touchées probablement. Il a terminé ses propos par des bénédictions pour la réussite du projet, pour la paix au Mali.

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre a pris fin à 11 heures 20m les jour, mois et an que dessus.

Fait à Kolokani, le 09 Mai 2025

Secrétaire de Séance

Le sous-préfet de Didiéni

Youssef DIARRA
Membre du Corps Préfectoral



Président de Séance

Le Préfet de Kolokani

Alou DIARRA
Membre du Corps Préfectoral



- **Procès-verbal de la consultation publique de Diéma**

**PROCES-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE AVEC LES PARTIES
PRENANTES DU CERCLE DE DIEMA DANS LE CADRE DE L'ACTUALISATION
DE L'EIES, DU PAR ET DU P3P DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON
DIDIENI-DIEMA (180Km) DU CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD**

L'an deux mille vingt-cinq et le onze mai à 10 h s'est tenue dans la salle de réunion de la préfecture de Diéma, la consultation publique relative à l'actualisation des études environnementales et sociales du projet de réhabilitation du tronçon Didiéni-Diéma sur 180 Km de la route nationale N° 3. Etaient présents : le préfet de Diéma, le 2^{ème} Adjoint au préfet de Diéma, les maires des communes de Gomitra, Dianguiré, Dioumara et Diéma, le représentant de la Direction générale des routes, les consultants, le chef service local des routes de Diéma, le chef service de l'urbanisme, les représentants des chefs de village, des jeunes, des femmes, les personnes affectées par le projet des villages de sébabougou, Gomitra, Kouloudiengué, Dioumara, Bégnéko, Torodo, Dianguiré et Diéma.

Abdoulaye SISSAKO : Maire de la commune de Diéma

Je salue tout le monde. Je suis très heureux de vous accueillir à Diéma pour les échanges entre la direction générale des routes, des consultants et les parties prenantes dans le cadre de l'actualisation des études environnementales et sociales des travaux de réhabilitation de la route.

Ousmane DIARRA : Représentant de la Direction Générale des Routes

Nous sommes là ce matin pour accompagner les consultants dans le cadre l'actualisation des études environnementales pour la réalisation des travaux de réhabilitation du tronçon Didiéni-Diéma sur 180 Km en une fois une voie. Des études ont déjà été réalisées par l'Etat depuis 2022 pour identifier les biens qui seront touchés lors des travaux sur une emprise de 40 m de part et d'autre de la route. Pour ce présent projet, l'Etat et ses partenaires financiers notamment la BAD se sont convenu d'actualiser ces études sur une emprise de 20 m soit 10 m de part et d'autre de la route afin de minimiser tant que possible certaines installations et parcelles agricoles. Sur ce, je vais donner la parole à l'équipe de consultants qui est mieux placée pour nous édifier sur l'objectif de la mission.

Ibrahim DOUMBIA : Assistant consultants

Je remercie tout le monde ici présent. La consultation publique de ce matin s'inscrit dans le cadre de l'actualisation des études environnementales notamment l'étude d'impact environnemental et social (EIES), le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) et le Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) du projet de réhabilitation du tronçon Didiéni-Diéma sur 180 Km conformément aux exigences de la BAD et de l'Etat Malien. Le projet comporte quatre composantes et a pour but de contribuer au désenclavement intérieur du Mali et du Sénégal et au renforcement de l'intégration et du commerce sous régionaux.

En effet, la rencontre de ce matin est obligatoire dans la mise en œuvre de tout projet d'aménagement/réhabilitation et a pour objectif de vous tenir informer des activités qui seront réalisées et

de recueillir vos avis, préoccupations et recommandations. Il faudra retenir que la réalisation de ces 3 instruments de sauvegardes environnementales sont très importants car ils vont nous permettre de connaître globalement les enjeux environnementaux et sociaux du projet. Pour un petit éclaircissement, je vous informe que nous avons réalisé au préalable une première visite sur ledit tronçon. Cette visite nous a permis d'identifier les occupations actuelles, de faire des consultations spécifiques avec les riverains et de faire le recensement des personnes qui sont affectées. Les biens recensés dans l'emprise des 20m se résument aux structures commerciales (dalles, kiosques, hangars) dans la zone de Diéma. Ils seront tous compensés en espèce suivant le prix actuel du marché qui est beaucoup plus favorable aux PAPs.

Alors, je vous donne la parole pour des avis et des questions de compréhension.

Amadou Y DIALLO : Préfet Diéma

Mes salutations à tous ici présents. Comme vous venez de l'entendre, l'objet de la consultation publique de ce matin est relative à l'actualisation des études environnementales des travaux de réhabilitation du tronçon Didiéni-Diéma. Il faudra retenir que la réalisation de ces études sont très importantes avant la mise en de tout projet d'aménagement que ce soit et cela suivant les exigences de la BAD et la réglementation nationale. De ce fait, je demande à l'assistance d'être assidu de Bien vouloir donner les attentes par rapport à la réalisation du projet. Alors, je déclare ouverte la séance.

Broulave TRAORE : PAPs de Sebabougou

Je suis très ravi du fait de la réalisation de ce projet. Je pense que mon hangar est situé dans l'emprise des 20 m. Alors, je me mets à la disposition de l'Etat pour la bonne réussite du projet.

Ediou TRAORE : Représentant des Jeunes de Gomitara

Je suis très content pour la réalisation de ce projet. Je demande à ce que le projet veille à l'application des mesures environnementales afin de minimiser les effets négatifs et recrute des jeunes du village de Gomitara lors des travaux.

Sontiki COULIBALY : Secrétaire général de la mairie de Gomitara

Nous remercions l'Etat pour l'initiative. En recommandation, nous demandons la clôture des écoles de Gomitara, Kouloudjiengué et Sébabougou, l'aménagement de la voie d'accès au village de Gomitara, la réalisation d'un périmètre maraîcher et l'aménagement des aires de stationnement pour les véhicules.

Samba TRAORE : Chef de village de Gomitara

Nous sommes très favorables au projet mais il faudra retenir qu'aucune construction de route ne peut être réalisé sans impacts négatifs. Alors, il faut prendre des mesures environnementales afin de réduire ou de minimiser les impacts négatifs. Ma question est de savoir si c'est une nouvelle route qui sera réalisée ou c'est l'ancienne qui sera réhabilitée ?

Ousmane DIARRA : représentant de la Direction Générale des Routes

En réponse, par rapport à la réalisation de la route en 2 fois deux voies aller et retour, il faudra retenir que ça serait pour le tronçon Diéma-Sandaré qui est sous financement Banque mondiale. Pour le tronçon Didiéni-Diéma, il s'agit juste d'une réhabilitation.

Modibo TRAORE : Chef de village de kouloudiengué

L'initiative est vraiment salubre et nous sommes très contents du fait de l'organisation de cette consultation avec les parties prenantes. Cela démontre clairement notre implication au projet. Comme recommandation, veiller à la protection des personnes et de leurs biens situés dans l'emprise, prendre des dispositions nécessaires pour la minimisation des impacts négatifs sur les riverains et je souhaite la réalisation des panneaux de signalisation afin d'éviter ou de réduire les accidents sur cette route.

Bassi Baba DIARRA : 3ème adjoint au Maire de Dioumara

Votre initiative est d'abord salubre car les avantages de la route sont inestimables. Pour rappel, nous demandons si la route serait deux fois deux voies aller et retour car je crois que c'est deux voies aller et retour qu'on a entendu ?

Yon SISSOKO : Chef de village de Dioumara

C'est un bonheur pour nous de participer à cet atelier. Je souhaite que les biens des personnes affectés soient bien estimés et qu'ils soient compensés à la hauteur de leur souhait. Comme recommandation, je demande la réhabilitation de la voie d'accès de RN3 dans notre village et d'installer des éclairages publics.

Galadié TRAORE : Représentant du chef de village de Dianguiré

Nous sommes très heureux de la réhabilitation de la route car il est question d'un développement. Je demande la réalisation de caniveaux au bord de la route pour faciliter le drainage des eaux de pluies à Torodo et de construire un magasin de conservation des produits agricoles.

Zankè COULIBALY : Chef de village de Bégnéko

Ce n'est pas la première fois de tenir une rencontre dans le cadre de ce projet. Le projet est ce que nous attendons depuis longtemps. Je demande la réalisation des voies d'accès du village de Bégnéko

Bafo TRAORE : Représentant des jeunes de Torodo

Je salue l'initiative de cette rencontre. En effet, les impacts négatifs sont déjà connus et nous souhaitons l'application des mesures environnementales et sociales. Comme recommandations, les jeunes de Torodo demandent le surcreusement de la mare de Torodo en suite une voie d'accès au parc d'embarcation des bétails.

Nankounté SISSOKO : Deuxième adjoint au maire de Diéma

Ma question est de savoir si la compensation des personnes affectées serait à la charge de la mairie ou de l'Etat ?

Ousmane DIARRA : Représentant de la Direction Générale des Routes

En réponse, la compensation des PAPs est à la charge de l'Etat.

Mariam SOUCKO : Cafo de Diéma

Je demande la sensibilisation des jeunes et des employés de l'entreprise en charge de travaux sur les conséquences de l'abus et le harcèlement sexuel, la réalisation des périmètres maraicher des femmes de chaque localité traversée par la route, l'implication des leaders des femmes et des jeunes dans les activités de formation ou de communication car ils sont mieux écoutés et connaissent mieux les localités.

Kaka DIONBANA : Président de la jeunesse locale de Diéma

Je remercie l'Etat et ses partenaires notamment la BAD pour la réhabilitation de la route Didiéni-Diéma. La jeunesse demande à être impliquée aux reboisements et souhaite le surcreusement des mares à Diéma.

Sid'HAMAR : PAP de Sébabougou

La route est d'intérêt public. Je suis une personne affectée par le projet. Je m'engage à respecter les décisions prises par le projet.

Yoro Sidibé : Urbanisme de Diéma

C'est juste pour vous donner une précision par rapport en ce qui concerne les emprises des routes nationales. Il faudra retenir que les consultants vont faire leurs investigations sur les 20 m pour minimiser tant que possible certains biens mais ce n'est pas ce qui est recommandé en ce qui concerne les emprises. En effet, le décret n°2015-0890/P-RM fixe les emprises et les caractéristiques techniques minimales des différentes catégories de routes (Caractéristiques géométriques en mètre). Ce document décrit les caractéristiques techniques minimales requises pour différentes catégories de routes au Mali, notamment les routes nationales qui doivent avoir une emprise totale d'au moins 80 mètres et les routes régionales d'intérêt qui doivent avoir une emprise totale d'au moins 65 mètres.

Omorou Almahadi : Elevage de Diéma

C'est une très bonne approche que les consultants viennent de faire. En principe, la consultation des parties prenantes est une obligation dans le cadre de la réalisation d'un projet. Les impacts sont connus et nous demandons à ce que les mesures environnementales et sociales soient prises afin de minimiser ou d'atténuer

les effets néfastes sur l'environnement. Aussi, il faut sensibiliser les femmes des localités traversées à s'innover pour ne plus rester dans le classique.

Moussa Ambroise TRAORE : Représentant du secrétaire général de la mairie de Diéma

Je suis très satisfait de l'organisation de la consultation publique et de la qualité des débats. Je demande à l'entreprise qui va venir de respecter les us et coutumes, aux usagers de la route de ne plus venir s'installer sur les servitudes de la route, d'impliquer les autorités locales dans toutes les activités en cas de difficultés rencontrées aux cours de l'exécution du projet.

Amadou Y DIALLO : Préfet de Diéma

Pour les besoins du projet, les propriétaires coutumières demandent des documents de propriété à l'Etat. Je remercie tout le monde par rapport à l'intérêt que les jeunes, les femmes et les chefs de villages ont accordés à ce projet. Je suis très content de la qualité des échanges et je vous souhaite un bon retour à vos familles respectives. La séance est levée.

Conclusion :

A la lumière des débats, les participants ont manifesté leurs joies par rapport au projet et ont démontré l'importance de la route sur la vie des villages traversés et ont demandé entres autres : l'implication des jeunes aux activités de reboisements, l'application des mesures environnementales, la mise en place des panneaux de signalisation afin de diminuer les accidents, le respect des us et coutumes, la sensibilisation des jeunes et des employés de l'entreprise en charge de travaux sur les conséquences de l'abus et le harcèlement sexuel, la réalisation des périmètres maraicher des femmes de chaque localité traversée par la route.

Secrétaire de Séance

Moussa A
Traore



Président de Séance



Hamadou Yacouba DIALLO
Membre du Corps Préfectoral



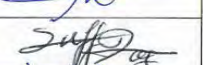

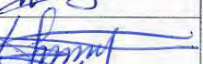





Annexe 4 : listes de présence des services techniques/administrations rencontrées

MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES *****	DIRECTION GENERALE DES ROUTES	 SUNC UNION NATIONALE DE COORDINATION
--	-------------------------------	---

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Koulikoro..... Groupe rencontré : Services techniques / Administration Date : 09/05/2025

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empruntés
1	Alou DIARRA	M	Préfecture	Préfet	76136807	
2	^{Diarna} Hine Fotoumata Traoré	F	chef SIPPED	CLPFEF	79-18-37-88	
3	Modibo Bouroum	M	chef SACPN	SACPN	76394246	
4	Seydou Fomba	M	chef secteur	chef secteur	76778075	
5	Karamoko DIAHO	M	Subdivision des Routes	chef SR	72673572	
6	Mamadou Bouya SY	M	Agriculture	chef Secteur	75182148	
7	Koman Sembé	M	Agriculture	chef Sous secteur	73379455	
8	Souleymane Diaré	M	Eaux et Forêts	chef de poste central	76-14-46-70	
9	Moussa SAMATE	M	Eaux et Forêts	chef de service local	71-33-98-65	
10	Moussa Traoré	M	Eaux et Forêts	chef de poste Diarna	79531366	

ACTUALISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Koulikoro Groupe rencontré : services techniques / Administration Date : 09.10.2025

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
01	DAOU Fatou	F	Préfecture de KOLOKANI	1 ^{er} Adj préfet	76451318	
02	Youssouf Ouarra	M	Service Préfet Didiéni	Socor-Préfet	77697664	
03	Ousmane DIARRA	H	DGR	Charge d'étude	83108785	
04	Hammed Cissé	H	Subdivision des Routes	chef de supervision des Routes Kolokani	76296972	
05	D. Abo TRAORE	M	CSRF	Médecin	76028943	
06	Dr Tamboura Belco	H	CSRF	Gynécologue-obstétricien	79437026	
	Marine Traore	H	Mairie de Sagabala	Maire	76906837	
07	LTN Bourzabina	M	chef de centre	3 ans sans poste précis	71338869	
08	Coucou Bakaye Douramba	M	SLEF	chef service	76364385	
09	Adc. Mohamed Keita	M	SEF	chef de poste central Km	73.66.81.10	

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET
DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU
CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Moro..... Groupe rencontré : Service technique / Administration Date : 09/05/2025

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
11	Konate' Oumar	M	Protection civile	agent	75-78-17-81	<i>Konate</i>
12	Diana Guimbala	M	SACPM-D	chef SACPM	70302836	<i>[Signature]</i>
13	ABoulmohab Thare	M	Domains	chef de Bureau	75245654	<i>ABD</i>
14	Ousmane Siawara	M	SLPFEP	chef de service	79131816	<i>[Signature]</i>

Annexe 5 : listes de présence de la consultation publique ; focus groupes des femmes ; la CAFO ; les personnes en situation de handicap et les PAPS du cercle de Kolokani




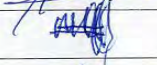


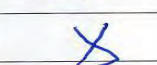
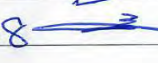


- Listes de présence de la consultation publique de Kolokani

MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES *****	DIRECTION GENERALE DES ROUTES	 SUNC SERVICE NATIONAL DE COORDINATION
--	-------------------------------	--

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES






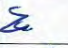


Région : Kouloukou Groupe rencontré : Parties prenantes Date : 09/05/2025

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empreintes
01	Alou DIARRA	M	Préfecture	Préfet	76136807	
02	Mohamed Ould yaha	M	Préfecture	Adjoint au préfet	7785970	
03	Youssouf Diaria	M	Arrdt Didiéni	Secr. - Préfet	77697664	
04	Mohamed Cisse	M	DRR Kouloukou	chef de subdivision des Routes Kolokani	76-29-6972	
05	Caoussou Traoré	M	Mairie Didiéni	Secr. Adjointe Mairie de Didiéni	73-79-4904	
07	Bamoussa Traoré	M	Conseille. Commune de Sagala	Secrétaire administrative	74-76-84-00	
08	Dramane Konaté	M	Jeunesse Didiéni	Participant	77170346	
09	Abdoulaye Traoré	M	Didiéni	Participant	73493676	
10	Oumar Tangara	M	Didiéni	Participant	74502288	
11	Alou Diallo	M	Didiéni	Participant	75252708	

**ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET
DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU
CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD**

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Koulikoro Groupe rencontré : Parties prenantes Date : 09-05-2025

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empruntes
12	Gouagniry Traoré	M	Didiéni	Porte parole du chef de village	63339843	
13	Sidy Traoré	M	Samakoula	représentant chef de village	76343041	
14	Daffé Traoré	M	Samakoula	porte parole des jeunes	75212099	
15	Bieiting Traoré	M	Samakoula	porte parole des parents en champ		
16	Hadiza Traoré	F	Samakoula	représentante des femmes	74922433	
17	Genatoufa Traoré	M	Samakoula	député de son champ	77780135	
	dôfi KUIUP@II	M	Hobana	Représentant du chef de village		
19	Adama Traoré	M	Asitimbougou	Représentant du chef de village		
20	Moukoko Traoré	M	Nétinougou		79804419	
21	Malami Traoré	M	Nétinougou		69001057	

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET
DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU
CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Koulikoro Groupe rencontré : Parties prenantes Date : 03-05-2025

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
22	Dianson Diarra	♂	Siradou	Agriculteur	91404711	
23	Sotto Coulibaly	♂	Ségué	Dépendant de l'ine	75559649	
24	Abdoulaye Diarra	♂	Métibougou	Agriculteur	77650731	
25	Tiesiri Traoré	♂	Métibougou	Agriculteur	94988464	
26	Dia Karpidia Koué	♂	Didiéni	Commerçant	90037428	
27	Alassane Diarra	♂	Didiéni	Commerçant	77102020	
28	Modibo Traoré	♂	Siradou	Cultivateur	74138921	
29	baba Diarra	♂	Siradou	commerçant	72110902	
30	Madou Coulibaly	♂	Siradou	cultivateur	89191012	
31	Dama Coulibaly	♂	Ségué	commerce	92461983	

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET
DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU
CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Koulikono Groupe rencontré : Parties prenantes Date : 09-05-2025

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
32	Seïfi Traoré	M	Ségou	Président de la jeunesse	93840030	
33	Diégué Traoré	F	Didiéni	Café	49156570	
34	Soubourna Diama	F	Didiéni	Restaurante/commerçante	91009953	
35	Maï Diama	F	Didiéni	Commerçante	73214272	
36	Sekoumouye Traoré	M	Metimboucou	Cultivateur	62420330	
37	Adja Bah	F	Didiéni	Négociante	79409345	
38	Fatim Sow	F	Didiéni	restauration	63291217	
39	Préma Konaré	F	Ségou Konaré	restauration	63-63-66-63	
40	Tenin Coulibaly	M	Ségou	Cultivateur	70861042	
41	Moussa Coulibaly	M	Ségou	Cultivateur	69525133	

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET
DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU
CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Koulikoro Groupe rencontré : Parties Prenantes Date : 09-05-2025

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
42	Kouélé Traoré	M	Détinbougan	cultivateur	—	#
43	Malamine Coulibaly	M	Kwata	vendeur	94 2235 28	X
44	Bandjougou Coulibaly	M	Kwata	cultivateur	64 9189 44	
45	Honoré DIARRA	M	Préfecture	chargé de communication	79 20 96 01	
46	Tchassiné Traoré	M	Mairie	mairie	76 9068 37	
47	Namou Faramata	M	Kwata	cultivateur	90 2834 45	Z
48	Ousmane Makassa	M	Kwata	vendeur	70 6056 37	
49	Romy Traoré	M	Ségou	cultivateur	65 7138 11	
50	Romy Traoré	M	Détinbougan	cultivateur	63 2910 72	
51	gongoro Coulibaly	M	Ségou	cultivateur 2	74 75 16 01	9

ACTUALISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET
DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU
CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Koulikono Groupe rencontré : Parties Prenantes

Date : 09-05-2025

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empruntes
52	Diatouva Coulibaly	M	Segou	cultivateur	91526658	
53	Nariko Traore	M	Koulikoro	cultivateur	69636158	MT
54	Daouda Diallo	M	Didièni	Dépendant de l'inc	72474559	
55	Dyamboua Traore	M	Niamon	cultivateur	66025750	
56	Bouama Traore	M	Didièni	commerçant	78-24-98-69	BT
57	Dianege Coulibaly	M	Segou	cultivateur	79-53-94-43	
58	Adama Traore	M	Segou	Gerant ESCM	69-39-51-01	
59	Soungo Traore	M	Segou	cultivateur	79-04-75-27	
60	Woulo Kane	M	Kobara	cultivateur	-	
61	Abdoulaye Traore	M	Netambougou	cultivateur	78-40-25-73	

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES


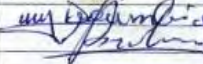
Région : Koulikoro Groupe rencontré : Parties prenantes Date : 09-05-2025

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empreintes
62	Yassa Diama	M	Kobana	cultivateur	73-40-23-44	
63	Boyini Diana	M	Kobana	Cultivateur	63-17-07-81	M
64	Moumoudio Traoré	F	Metambougou	cultivatrice	-	O
65	Famoussa Traoré	M	Segue	cultivateur	74-74-84-00	
66	Bamalyouso Coulibaly	M	Sirado	Cultivateur	92-02-87-18	
67	Hamady Traoré	M	Sirado	cultivateur	75-14-41-52	
68	Nadousson Koué	F	Sirado	Cultivatrice	72-68-78-73	
69	Adam a Traoré	M	Metambougou	cultivateur	75-40-50-00	
70	AbdouCaye Ballo	M	Didieni	Delegue de Pincé	94 48 56 51	
71	Daba Sembeli	M	Didieni	Secrétaire général Didieni	79 44 09 10	


ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET
DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU
CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Koulikoro Groupe rencontré : Parties prenantes Date : 09-05-2025

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
72	Ousmane DIARRA	H	DGR	Charge d'étude	83108785	
73	Ibrahim Doumbia	H	Assistant Consultants	Enquêteur	71362779	

- Focus groupes des femmes du cercle de Kolokani commune de Didiéni

MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES *****	DIRECTION GENERALE DES ROUTES	 SUNC <small>UNITÉ NATIONALE DE COORDINATION</small>
--	--------------------------------------	--


ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Koulikoro..... Groupe rencontré : Focus Groupes des Femmes Didiéni Date : 02/05/2025

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
01	Adja Bah	F	Didiéni	tenagère	79409345	<i>AB</i>
02	Mai Diarra	F	Didiéni	commerçante	73814272	<i>---</i>
03	SoumGouba Diarra	F	Didiéni	Restauration	91009553	<i>WAW</i>
04	Néma Komaré	F	Ségou	Restauration	63636223	<i>---</i>
05	Madoussou Kon	F	Sinadou	Restauration	72687873	<i>---</i>
06	Noumoudjou Traoré	F	Matimbougou	tenagère	---	<i>o</i>
07	Kadia Traoré	F	SamaFoula	tenagère	74922433	<i>*</i>
08	Fatoumata Sow	F	Didiéni	restauration	63291217	<i>*</i>
09	Bségué Traoré	F	Didiéni	CAFO	79156570	<i>---</i>
10	Maniam Sogodogo	F	Enquêteur	Enquêteur	94070306	<i>---</i>


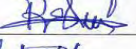


- CAFO de Kolokani

MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES *****	DIRECTION GENERALE DES ROUTES	 <small>UNITE NATIONALE DE COORDINATION</small>
--	-------------------------------	---

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET
 DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU
 CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Koulékoro Groupe rencontré : CAFO Kolokani Date : 09/05/2025

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
01	SOGODOGO-Fatoumata	X	CAFO	Présidente	79041570	
02	Traore Bobieba	F	CAFO	Membre	75211581	
03	Samake' Aawa	F	CAFO	Trésorière	79484273	
04	Siama Siarawélé	F	CAFO	Membre	73084800	+
05	Mariam sogodogo	F	Ingénieur	Ingénieur	94070306	






- CAFO Didiéni

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES *****	DIRECTION GÉNÉRALE DES ROUTES	 SUNC SOCIÉTÉ NATIONALE DE COORDINATION
---	-------------------------------	---

ACTUALISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET
 DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRÉNANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU
 CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Haut-Volta..... Groupe rencontré : CAFO DIDIENI..... Date : Mars 2025

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empruntes
01	Wassa Traoré		CAFO Didiéni	présidente	79082530	
02	Mamby Keïta		CaFo Didiéni	chargé de projet	51666522	
03	Moussocoura Traoré		Cafo Didiéni	Membre	75125432	
04	Manou Diarra		Cafo Didiéni	Membre	94513860	
05	Diegue Traoré		Cafo Didiéni	Vice présidente	79156570	

- Focus groupe d'handicapé de Kolokani

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES *****	DIRECTION GENERALE DES ROUTES	 SUNC <small>SECTEUR NATIONAL DE COORDINATION</small>
---	--------------------------------------	---

**ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET
DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU
CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD**


LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

cerce de Kolokani

Région : *Koulikoro*..... Groupe rencontré : *Fokus Groupes des Handicapés*..... Date : *09/05/2025*

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empruntes
01	<i>Mariamadou</i>	<i>M</i>	<i>Kolokani</i>	<i>Président des personnes handicapées</i>	<i>74060357</i>	<i>[Signature]</i>
02	<i>Abdoulaye Tagara Traoré</i>	<i>M</i>	<i>Kolokani</i>	<i>Personne en situation de handicap</i>	<i>66 65.34.34</i>	<i>[Signature]</i>
03	<i>Bourama Coulibaly</i>	<i>M</i>	<i>Kolokani</i>	<i>Membre de l'association</i>	<i>73054290</i>	<i>[Signature]</i>

- Listes de présence des PAPS du cercle de Kolokani

MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES *****	DIRECTION GENERALE DES ROUTES	 UNC <small>UNITÉ NATIONALE DE COORDINATION</small>
--	--------------------------------------	---

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES AFFECTEES PAR LE PROJET (PAP)

Région : *Koulouba* Cercle : *Kolokani* Commune : *Saghalé* Localité : *Kura* Date : *29/05/2015*

N°	Nom et Prénom	Sexe	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
01	<i>Mamoude Fomanta</i>	<i>M</i>	<i>Agriculteur</i>	<i>90 28 34 45</i>	<i>[Signature]</i>
02	<i>Ousmane Naba Ssa</i>	<i>M</i>	<i>Agriculteur</i>	<i>7060 56 37</i>	<i>[Signature]</i>
03	<i>Matamine Coulibaly</i>	<i>M</i>	<i>Jeunesse/Agriculteur</i>	<i>9422 9528</i>	<i>[Signature]</i>

Consultation spécifique des PAP - Liste de présence

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES AFFECTEES PAR LE PROJET (PAP)

Région : Koulikoro Cercle : Kolokani Commune : Didièni Localité : Didièni Date : 09/05/2025


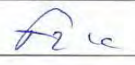


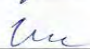

N°	Nom et Prénom	Sexe	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
01	Abdoulaye Traoré	M	Pneumatique	Didièni 73493676	
02	Abdoulaye Ballo	M	Pneumatique	Didièni 94485651	
03	Daouda Ballo	M	Pneumatique	Didièni 72474559	
04	Bourama Traoré	M	Pétrolier	Didièni 78249849	
05	Diakaridia Kone	M	Pétrolier	Didièni 90037428	
06	Gumar Tangara	M	Pétrolier	Didièni 74502288	
07	Allassane Diana	M	-Commerçant	Didièni 77102020	
08	Mohamed Ali Diallo	M	Commerçant	Didièni 75252708	
09	Abdoulaye Salle	M	Commerçant	Didièni 73493676	
10	Bojing Coulibaly	F	Maire	Didièni 79051676	

Consultation spécifique des PAP - Liste de présence

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES AFFECTEES PAR LE PROJET (PAP)

Région : Kouloukou... Cercle : Kotokou..... Commune : Didiéni..... Localité : Didiéni..... Date : 09/05/2025


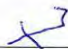





N°	Nom et Prénom	Sexe	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empruntes
01	Fatoumata Sow	F	Restauration	63 89 12 17	
02	Maïmouna Diarra	F	Commerçante	73 81 42 72	
03	Nièba Kanté	F	Denagère	-	
04	Fadouma Baly	F	Denagère	79 40 93 45	
05	SoumGana Diarra	F	Restauration	91 00 99 53	
06	Néma Konaré	F	Restauration	63 63 62 25	

Consultation spécifique des PAP - Liste de présence

ACTUALISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LE PROJET (PAP)

Région : Koulikono Cercle : Kolokani Commune : Didièni Localité : Mintin bougon Date : 09-05-2025

N°	Nom et Prénom	Sexe	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empruntes
01	Adama Traoré	M	PAP	79405000	
02	Mary Traoré	M	PAP	63291072	
03	Mariko Traoré	M	PAP	79801419	
04	Mahamet Traoré	M	PAP	69001057	
05	Tiessere Traoré	M	PAP	94988464	
06	Famagouari Traoré	M	PAP	78402573	
07	Sekoumoye Traoré	M	PAP	62420330	



Consultation spécifique des PAP - Liste de présence

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES *****	DIRECTION GÉNÉRALE DES ROUTES	 <small>SUNC</small> <small>UNITÉ NATIONALE DE COORDINATION</small>
---	--------------------------------------	--

ACTUALISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LE PROJET (PAP)

Région : Koulikoro Cercle : Kolokani Commune : Dickeni Localité : Samakonola Date : 09-05-2025





N°	Nom et Prénom	Sexe	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empruntes
1	Tieting Traoné	M	PAP	73948563	
2	Gouan Koufa Traoné	M	PAP	77720135	

Consultation spécifique des PAP - Liste de présence

ACTUALISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LE PROJET (PAP)

Région : Houlkoro Cercle : Kolokani Commune : Sagabala Localité : Sindo Date : 09-05-2025

N°	Nom et Prénom	Sexe	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empruntes
01	Baba Diarra	H	Commerçant	72170902	
02	Nionzon Diarra	H	Commerçant	91604717	
03	Bandiougou Coulibaly	H	Mémoriser	92078726 (M)	
04	Mamadou Coulibaly	H	Syndicat Automobile	93191013	

Consultation spécifique des PAP - Liste de présence

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES AFFECTEES PAR LE PROJET (PAP)

Région : Koulikoro. Cercle : Koulékani..... Commune : Sagabala..... Localité : Sagoué Date : 09-05-2025

N°	Nom et Prénom	Sexe	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
01	Sita Traoré	π	Agriculteur	74395156 66506841	
02	Konila Coulibaly	π	Commerçant	78820717/75281355	
03	Démi Coulibaly	π	Commerçant	75981385	
04	Dianégue Coulibaly	π	Agriculteur	79539443	
05	Néma Konaré	F	Restauration	63636223	
06	Tressipi Traoré	π	Agriculteur/Commerçant	75567208/66506841	
07	Arouna Konaré	π	Commerçant	92148578-66506841	
08	Modibo Traoré	π	Agriculteur	66506841	
09	Damin Coulibaly	π	Commerçant	92461983	
10	Mary Traoré	π	Agriculteur	65713811	

Consultation spécifique des PAP - Liste de présence

ACTUALISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LE PROJET (PAP)

Région : *Koulikoro* Cercle : *Kulobiani*..... Commune : *Sagataba*..... Localité : *Sagaba*..... Date : *09-05-2025*

N°	Nom et Prénom	Sexe	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
11	<i>Dowolo Coulibaly</i>	<i>M</i>	<i>Commerçant</i>	<i>69796777</i>	<i>[Signature]</i>
12	<i>Soungo Traoré</i>	<i>M</i>	<i>Commerçant</i>	<i>79047587</i>	<i>[Signature]</i>
13	<i>Sété Coulibaly</i>	<i>M</i>	<i>Pneumatique</i>	<i>75359849</i>	<i>[Signature]</i>
14	<i>N'Gonkoro Coulibaly</i>	<i>M</i>	<i>Agriculteur</i>	<i>74751601</i>	<i>[Signature]</i>
15	<i>Aidama Traoré</i>	<i>M</i>	<i>Gérant CS Com</i>	<i>69-39-51-01</i>	<i>[Signature]</i>
16	<i>Diatourou Coulibaly</i>	<i>M</i>	<i>Agriculteur</i>	<i>94526658</i>	<i>[Signature]</i>
17	<i>Terrin Coulibaly</i>	<i>M</i>	<i>Agriculteur</i>	<i>70861042</i>	<i>[Signature]</i>
18	<i>Moussa Coulibaly</i>	<i>M</i>	<i>Agriculteur</i>	<i>69055193</i>	<i>[Signature]</i>
19	<i>Ségué Traoré</i>	<i>M</i>	<i>Commerçant</i>	<i>93840030</i>	<i>[Signature]</i>

Consultation spécifique des PAP - Liste de présence

Annexe 6 : listes de présence de la consultation publique ; Focus groupes des femmes et les PAPS du cercle de Diéma


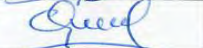







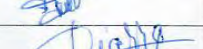
- Liste de présence de la consultation puplique du cercle de Diéma

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES *****	DIRECTION GENERALE DES ROUTES	 UNION NATIONALE DE COORDINATION
---	-------------------------------	---

**ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET
 DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU
 CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD**

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Niara Groupe rencontré : Parties prenantes Date : 11/05/2025

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprentes
01	Hamadou Y. Diatta	M	Prefet/Diema	Prefet/Cercle	—	
02	Attayoubould Mohamed	M	Prefecture	sous-central	Attayoubould Mohamed	
03	Abdoulaye Sissako	M	Maire Diema	Maire	Diema 73034686	
04	Abdoulaye Toure	M	1 ^{er} Ad. Maire Diema	1 ^{er} Ad. Maire	76233112 Diema	
05	Nakante Samba	M	Maire Diema	2 ^{es} Ad. Maire	73964975 Diema	
06	Moussa A. Traore	M	Maire Diema	deputé -	76209085 Diema	
07	Ibrahim Deumbe	M	Consultant	Assistant	71362779	
08	Sian Sissoko	F	CAFO	Membre	84496291	
09	Moussa Traore	M	Représentant Chef Village	Représentant Chef Village	79131771	
10	Bassy Bala Diallo	M	Maire	3 ^{es} Adjoint	79215204	

ACTUALISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET
DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU
CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Niono Groupe rencontré : Parties Prenantes Date : 11/05/2025

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
11	Hiryon Sissoko	M	Représentant Chef Village	Représentant Chef V. Diourou	79437012	
12	Zanke' Coulibaly	M	Représentant Chef village	Bigneko	71573085	
13	Gabaljè Traoré	M	traicé	Représentant Moulin	65030345	
14	Ze'ne'ba Diawara	F	Commerçante	Sebakougou	66029094	
15	Broulaye Traoré	M	Commerçant	Sebakougou	79434656	
16	Mariamsoucou	F	CA.Fo	Diéma	90768700	
17	Youssouf Yoro Sidibi	M	Subd Urbet	Hbt Diéma Chef	76978719	
18	Aboubakary Diembana	M	CCS	Diéma	76-66-81-86	
19	BouGou Diarra	M	CCS	Djoumara	78-63-13-01	
20	Bostigui Coulibaly	M	Appt le Maire	Gomitra	76-193049	

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET
DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU
CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Niono Groupe rencontré : Parties Prenantes Date : 11/05/2015

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
21	Oumar A. Naïga	F	SLPIA	chef de service	79412915	
22	Sékou Traoré	M	jeunesse	jeunesse Seba boukou	77-51-13-80	
23	Mamadou Coulibaly	M	représentant chef village	représentant chef village Seba boukou	82-76-87-21	
24	Abou Traoré	M	jeunesse	jeunesse Koumboukégné	78 06 00 70	
25	Moukoko Traoré	F	représentant chef village	Koumboukégné	70580502	
26	Ediou Traoré	M	jeunesse	Gomitra	74 20 2656	
27	Samba Traoré	M	chef village	Gomitra	79262394	
28	Soumaila Traoré	M	chef village	Toroko	90581759	
29	Bante Traoré	M	jeunesse	Toroko	79069815	
30	Mohamed Lialla	M	commerçant	Seba boukou	94057117	

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET
DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU
CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : *Miono* Groupe rencontré : *Parties prenantes* Date : *11/05/2015*

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
31	Boye Coulibaly	F	CAFO	Membre Sebalongon	-	<i>[Signature]</i>
32	Dembel Traore	F	CAFO	Membre	Koulikouba	<i>[Signature]</i>
33	Lallia Coulibaly	F	CAFO	Membre	Comitua	<i>[Signature]</i>
34	Assa Cisse	F	CAFO	Membre	Toussou	<i>[Signature]</i>
35	Ramata Togala	F	CAFO	Membre	Beignoko 84338286	<i>[Signature]</i>
36	Hamidou Coulibaly	M	Jeunesse	Membre Jeunesse	Sebalongon 78503517	<i>[Signature]</i>
37	Ate Cisse	M	Jeunesse	Membre Jeunesse	Sebalongon 98239178	<i>[Signature]</i>
38	Aziz Sissoko	M	Commerçant	Commerçant Sebalongon	Sebalongon	<i>[Signature]</i>
39	Baba Kante	M	Syndicat Transport	Syndicaliste	Sebalongon 88967825	<i>[Signature]</i>
40	Ouka BA	M	ADAP/ ORTN	Correspondant de Presse	Diema 74445234	<i>[Signature]</i>

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Niako..... Groupe rencontré : Parties Prenantes..... Date : 11/05/2025

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empruntes
41	Karamoko DJALLO	M	Subd des routes	chef SR	726735 72	
42	Ousmane DIARRA	H	DGR	Charge d'étude	83108785	
43	Ibrahim Doumbia	H	Assistant consultant	Enquêteur	71362779	


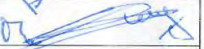

- Focus groupes des femmes de Diéma

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES *****	DIRECTION GENERALE DES ROUTES	 SOCIÉTÉ NATIONALE DE COORDINATION
---	-------------------------------	---


ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET
 DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU
 CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES RENCONTREES

Région : Nordest Groupe rencontré : Focus Groupes des Femmes Date : 14/05/2025

N°	Nom et Prénom	Sexe	Structure ou organisation	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou empruntes
01	Djénéba Diawara	F	Sebabouga	Restauration	66 02 94 90	
02	Bouye Coulibaly	F	Sebabouga	Présidente des femmes	-	+
03	Laci Coulibaly	F	Comitradouga	Présidente des femmes		✓
04	Mariam Soukho	F	Diéma	Présidente café	9076 8700	
05	Demelè Traoré	F	Koulikoudji	Présidente femme	-	
06	Assan Cissé	F	Tonodo	Association femme	-	☆




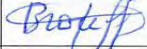




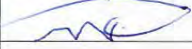

- Liste de présence des PAPS du cercle de Diéma

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES *****	DIRECTION GÉNÉRALE DES ROUTES	 UNC <small>UNITÉ NATIONALE DE COORDINATION</small>
---	--------------------------------------	---

ACTUALISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET DU PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES AFFECTÉES PAR LE PROJET (PAP)

Région : Matamoras Cercle : Diéma Commune : Gamtra Localité : Sakabougou Date : 19/05/2025






N°	Nom et Prénom	Sexe	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
01	Djénéber Diawara	F	Commerçante	66029490	
02	Mohamed Bioua	H	Commerçant	96057117	
03	Hamedy Coulibaly	H	Commerçant	72503517	
04	Broulaye Traoré	H	Commerçant	79636656	
05	Sama Coulibaly	F	Commerçante	70219791	
06	Mouzon Magassa	H	Commerçant	77488757	
07	Awa Kane	f	Commerçante	93946691	
08	Mouzon Magassa	H	Commerçant	93946691	
09	Soliba Diaria	H	Commerçant	79776680	
10	Safiathou Diaby	f	Restauration	65746702	

Consultation spécifique des PAP - Liste de présence

**ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) ET DU
PLAN DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES (P3P) DU PROJET DE REHABILITATION DU TRONÇON DIDIENI-DIEMA (180 KM) DU
CORRIDOR BAMAKO-DAKAR PAR LE NORD**

LISTE DE PRESENCE DES PERSONNES AFFECTEES PAR LE PROJET (PAP)

Région : Niame Cerclé : Diéma Commune : Gonitobé Localité : Sébabougou Date : 19/05/2025

N°	Nom et Prénom	Sexe	Titre ou fonction ou poste	Adresse /Contacts (Tel, mail)	Signature ou emprunts
11	Etienne Ayelebita	M	Commerçant	65911075-77533677	N
12	Ramoutou Sow	M	Commerçant	75766457	*
13	Tidiané Diama	M	Commerçant	77922599	
14	Amidou Waxima	M	Commerçant	6594599	
15	Namatenin Coulibaly	M	Commerçant	85256024	
16	Damar Fane	M	Commerçant	77974847	N
17	Dagou Cisse	F	Restauration	76972252	
18	Kou Diarra	F	Restauration	62726340	

Consultation spécifique des PAP - Liste de présence

Annexe 7 : Photos des rencontres

- **Consultations publiques et focus avec les PAPs et les femmes**



Consultation publique avec les parties prenantes et PAPs de Kolokani



Consultation publique avec les parties prenantes et PAPs de Diéma



Focus groupe avec les PAPs de Mintinbougou

Focus groupe avec les représentantes des femmes des localités du cercle de Kolokani



Focus groupe avec la CAFO au niveau cercle de Kolokani et le président de l'association des personnes en situation de handicap

Focus groupe avec la CAFO de Didiéni



Focus groupe avec les PAPs de Didiéni



Focus groupe avec les PAPs de Sébabougou



Focus groupe avec les représentantes des femmes du cercle de Diéma



Focus groupe avec les PAPs de Kwala et Sirado



Focus groupe avec les PAPs de Ségou



Focus groupe avec les femmes

- Photos des rencontres avec les services techniques



Entretien avec la subdivision des routes de Kolokani



Entretien avec la préfecture de Kolokani



Entretien avec la protection civile de Kolokani



Entretien avec le chef de cantonnement des eaux et forêt de Kolokani



Entretien avec l'agriculture de Kolokani



Entretien avec l'assainissement de Kolokani



Entretien avec la subdivision des routes de Diéma



Entretien avec la promotion féminine de Kolokani



Entretien avec les eaux et forêts de Diéma



Entretien avec l'assainissement de Diéma



Entretien avec le service de la promotion féminine de Diéma



Entretien avec l'agriculture de Diéma